

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE**



**Mémoire de fin de cycle
En vue de l'obtention du diplôme
de Master en sociologie
Option : développement social**

Thème

**Le rôle associatif dans l'insertion sociale des personnes
handicapées moteurs.**

Réalisé par : Mr. CHABOUR Rafik.

Dirigé par : Mr. KINZI Azzedine.

Jury composé de :

- **Mr. SALHI Karim.**
- **Mr. BELHIMER Ouidir.**

2013/2014



« Nous aurons au moins fait une expérience essentielle :

Les différences sont une chance et non un obstacle.

Le handicap, même s'il comporte des difficultés, donne aussi lieu

À d'étonnantes richesses.

Ils ont maintenant cela dans leur bagage humain.

Ils seront là pour empêcher qu'une société aux tendances égoïstes

Fasse de l'exclusion une habitude.

Ils seront là pour croire et pour témoigner que sans l'autre,

Quel qu'il soit, on est bien pauvre. »

(Jeunes en Mouvement, (2002). Dossier - S'ouvrir à la différence)



REMERCIEMENTS

Je remercié le bon dieu qui nous a donné la volonté pour achever ce modeste travail.

Merci à toutes celles et ceux qui m'ont aidé dans la réalisation de ce projet.

Mes sincères remerciements vont en premier lieu à Monsieur KINZI, promoteur de ce mémoire. Je le remercie pour les conseils qu'il m'a prodigués tout au long de la réalisation de ce travail, Sans oublier de remercier les membres du jury (Mr Salhi Karim et Mr belhimerouidir) pour avoir acceptés d'examiner et de juger ce modeste travail.

.

Un grand merci également à mes parents, mes frères et amis

Je tiens à remercier les acteurs associatifs qui avaient accepté de m'accorder des entretiens et de m'avoir fournis des informations nécessaires pour notre travail de recherche.

Sans le concours et la disponibilité de toutes ces personnes, ce travail n'aurait jamais vu le jour.

Un grand merci à vous tous.

Les abréviations :

AFM :	association des myopathes de France.
DRAG :	la Direction de la réglementation et de l'administration générale.
DASS :	direction de l'action sociale et de la solidarité.
FAHM :	Fédération des Associations des Handicapés Moteurs.
OMS / WHO :	Organisation Mondiale de la Santé / World Health Organization
ONAAPH :	L'Office National d'Appareillage et d'Accessoires pour Handicapés.
ONS :	l'office Nationale des statistiques.
ONU / UN :	Organisation des Nations Unies / United Nations.

Sommaire

Introduction général.....	01
----------------------------------	-----------

Chapitre I : Cadre méthodologique et conceptuel.

1- Présentation de sujet.....	03
2- Choix et intérêt du sujet.....	04
2-1- pourquoi les handicapés moteurs ?.....	04
2-2- pourquoi les associations ?.....	07
3- Problématique.....	08
4- Hypothèses.....	10
5- Cadre conceptuel	11
6- Les objectifs de la recherche.....	17
7- Méthodes d'approches.....	18
8- Déroulement des entretiens.....	20
9- Difficultés de la recherche.....	20

Chapitre II :mouvement associatif et handicap : quelques origines

1- Historique du mouvement associatif : quelques origines.....	21
2- L'évolution et l'histoire de la vie associative en Algérie :.....	22
3- Vocabulaire utilisé pour la population ciblée : (les Handicapés).....	26
4- L'intégration dans l'histoire et la société.....	28
5- Mécanismes d'exclusions.....	31
6- Les déterminants sociaux.....	32
7- Origines de l'angoisse face au handicap.....	35

Chapitre III : présentation des associations d'enquête.

1- Association d'aide aux personnes handicapés « THILELI » de Tadmait	37
2- Association pour l'insertion et communication des handicapés moteurs de la wilaya de Tizi ouzou (A.I.C.H.M).....	40

Chapitre IV : Le rôle des associations des handicapés.

1- Rôle de l'association d'aide aux personnes handicapés « THILELI » de Tadmait...	45
1-1- Le rôle des acteurs associatifs.....	45
1-2- Les apports de l'association pour l'entourage des handicapés.....	48
1-3- Les attentes des personnes handicapées.....	49
1-4- L'association entre aspirations et contraintes.....	50
2- Le rôle de l'association pour l'insertion et communication des handicapés moteurs de la wilaya de Tizi ousou (A.I.C.H.M).....	51
2-1- Le rôle des acteurs associatifs.....	52
2-2- Les apports de l'association pour l'entourage des handicapés.....	54
2-3- Les attentes des personnes handicapées.....	55
2-4- L'association entre aspirations et contraintes.....	57

Conclusion générale.....59

Bibliographie.

Annexes.

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale :

Dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de master, il nous est important de vous présenter ce travail de recherche qui s'intitule :

Le rôle associatif dans l'insertion sociale des personnes handicapées.

Tout le monde a conscience de près ou de loin de la situation dramatique dans laquelle vivent les personnes handicapées dans notre société, mais chacun de nous s'efforce à fermer les yeux pour ne pas mesurer toute l'ampleur de cette détresse humaine, de ces vies étouffées, de ce droit à la vie bafoué. Pour preuve les milliers de demandes annuelles de chaises roulantes ne sont jamais satisfaites, avec des dossiers qui se cumulent de plus en plus (FAHM, 2006).

De plus la crise que vit notre pays génère de multiples handicaps dont beaucoup sont très graves. Devant cette situation et en l'absence d'un système de protection sociale prenant en compte toutes les situations, les associations de personnes handicapées se sont créées. Grâce à leurs connaissances exceptionnelles fondées sur l'expérience, ces dernières peuvent apporter une contribution importante à la planification des programmes et services en faveur des personnes handicapées. Leurs délibérations leur permettent de dégager les points de vue les plus représentatifs de toutes les préoccupations des personnes handicapées. Exerçant sur le grand public une influence qui justifie qu'on les consulte, elles aident sensiblement, par leur action en faveur du changement, à faire assigner un rang élevé de priorité aux problèmes relatifs à l'incapacité.

De différentes associations à but essentiellement humanitaire (distribution de dons), se trouvent au centre d'aspirations multiples de la part des personnes handicapées elles-mêmes: problèmes de santé, demandes d'acquisition d'un appareillage, demandes d'emploi, demandes de ressources, demandes de logements exigus, aspirations légitimes certes mais qui leur font mesurer aux associations toute leur impuissance. (FAHM, 2006).

Enfin et ce sont les plus nombreuses heureusement, il y a les associations sincères, pleines de bonne volonté, les associations dites "authentiques". Celles-ci activistes et sont à l'écoute de leurs adhérents mais manquent cruellement de moyens et d'une stratégie d'action efficace. (Association des personnes handicapées moteurs à El Khroub, Association El Baraka et El Amelà Alger....etc.)

Notre travail résume en somme quatre chapitres fort intéressants. En premier lieu, dans le cadre théorique et méthodologique, nous avons mis en clair les différentes étapes méthodologiques ; une séquence inéluctable dans un projet de recherche, en commençant par la présentation, les choix et l'intérêt du thème et son objectif.

L'étape capitale dans tout travail de recherche est la problématique. Elle est la base d'un travail de recherche, car c'est une construction logique et systémique d'un ensemble de concepts, de théories et d'approches pour pouvoir construire les questions les plus pertinentes pour atteindre des résultats plus fiables. L'étape qui vient juste après la problématique, est la Formulation d'une série de propositions qui seront vraisemblablement des réponses pour les questions posées dans la problématique, c'est ce qu'on appelle les hypothèses. Ensuite on présente les méthodes et les techniques utilisées dans la recherche. Enfin nous avons signalé quelques difficultés qu'on a rencontrées lors de la rédaction et le déroulement de l'enquête.

Le deuxième chapitre quant à lui, nous l'avons consacré pour une chronologie du mouvement associatif dans le monde et plus précisément en Algérie ainsi que l'histoire du handicap.

Dans le troisième chapitre, nous avons tenté de présenter ethnographiquement les deux associations faisant objet de notre étude sociologique. Ainsi que le profil et engagement des acteurs dans la vie publique et essentiellement dans le mouvement associatif.

Dans le dernier chapitre qui suit, nous avons mis l'accent sur le rôle des associations et les actions des acteurs associatifs, ainsi que les contraintes auxquelles font face ces derniers, en montrant en conséquence, les changements apportés de la part de ces associations au niveau local. En guise de conclusion, nous sommes parvenus à comprendre comment le mouvement associatif, à travers ses acteurs, contribuent socialement dans l'ascension de cette frange de la société, ainsi qu'au développement local.

Chapitre I

**Cadre Méthodologique et
conceptuel**

Toute recherche comporte un certain nombre de démarches qu'il faudrait suivre, afin d'obtenir des résultats nécessaires à celle-ci. Ce chapitre présente la méthodologie de recherche que nous avons suivie durant notre étude pour recueillir les informations nécessaires, afin de les traiter convenablement.

1. présentation du sujet :

Notre étude se propose d'être le fruit d'un travail d'observation, de lecture et d'interprétation, auquel nous nous sommes livrés visant la collecte d'informations et d'analyse de données. Notre tâche se résume en une réflexion simple autour de questions que nous nous sommes toujours posées sur : l'apport associatif dans l'insertion sociale des personnes handicapées. D'où l'intérêt que nous avons accordé pour ces associations.

La présente étude dresse un aperçu sur les apports et les contributions des associations à différents caractères sur la dynamique et le développement de la wilaya de Tizi ouzou, et pour cela on doit discuter et appréhender les stratégies et les actions menées par les acteurs associatifs ; car on ne peut pas comprendre le phénomène associatif sans chercher à éclairer et élucider le sens que les acteurs donnent à leurs actions. Notre thème de mémoire s'inscrit dans le domaine de la sociologie des mouvements sociaux, et dans un environnement où de multiples lacunes et problèmes viennent à exister, soit à caractère social, économique ou culturel. Ce sont là des raisons qui ont poussé ou motivé cette population à créer et inventer des formes nouvelles d'organisation et d'association.

C'est le cas des associations permettant de jouer le rôle d'intermédiaire entre cette frange de la société marginalisée et les autorités de l'Etat, et ce, dans la finalité de porter des solutions à leurs difficultés et à leurs préoccupations publiques. Nous nous permettons par-là de s'interroger sur les différentes actions menées au sein des associations, en se focalisant sur la trajectoire des acteurs ; leur prise de conscience, leur engagement, leur position, leurs rôles et leurs stratégies. Ensuite, nous nous intéressons aux contraintes des actions des acteurs et le rôle de ces derniers dans le développement régional. Afin de mieux comprendre et de répondre à toutes ces questions, en s'appuyant sur les informations que nous allons recueillir auprès des membres et adhérents de ces associations qui sont « l'association d'aide aux personnes handicapées THILELI de la commune de Tadmaït » et « l'association pour l'insertion et communication des handicapés moteurs de la wilaya de Tizi Ouzou (A.I.C.H.M). Ce tout en essayant de répondre d'une manière objective à notre problématique

2. Choix et Intérêt du sujet :

En vue d'une meilleure compréhension des diverses idées exprimées dans ce mémoire, nous envisageons dans les passages qui vont suivre d'expliquer les motifs qui nous ont incité d'opter pour un sujet s'appuyant principalement sur des données actuelles.

A cet effet l'idée vise à faire connaître à partir d'étude de cas, la situation des handicapés moteurs, ainsi que le but d'existence de ces associations.

2-1-Pourquoi les handicapés moteurs ?

Selon le rapport 2011 de l'Organisation Mondiale de la Santé, 15% de la population mondiale, soit un milliard d'individus, vivent avec un handicap. Il s'agit de personnes qui nécessitent une attention particulière en matière d'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi., mais il est évident que ce pourcentage peut être plus fort dans les pays frappés de conflits armés, ou de catastrophes naturelles, ce qui précisément est le cas en Algérie avec les effets de la décennie ayant engendrée la tragédie nationale et notamment les calamités naturelles, dont les inondations de Bab El Oued et le séisme de 2003 pour ne citer que ceux-là, à l'instar de biens autres-. Et bien que rares, les données disponibles indiquent que les personnes handicapées sont généralement les plus pauvres, elles enregistrent un taux, systématiquement plus élevé que pour tout autre groupe social de la population (OMS, 2011).

L'estimation ci-dessus indique clairement que cette tranche de la société ne constitue pas un groupe minoritaire marginal, particulièrement si l'on considère que le handicap qui frappe une personne n'affecte pas uniquement sa propre situation mais également celle de sa famille, voire de sa communauté. Donc le problème concernant les personnes handicapées est considérable, et mérite une attention particulière, car il ne faut surtout jamais oublier que nul n'est à l'abri du handicap.

Une catégorie de personnes qui s'accroît en nombre dans le monde et en Algérie, est qui est marginalisée par les pouvoirs publics algériens en matière de droits fondamentaux (accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi...etc.

Vue la situation dans laquelle vivent les personnes handicapées, il est nécessaire de rappeler que les lois à elles seules ne suffisent pas, particulièrement quand elles-mêmes sont insuffisantes, le décret exécutif n°11-382 correspondant au 21 novembre 2011, portant la dissolution de l'établissement public d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, va encore plus loin dans la restriction de ce mode de vie, à la limite, humainement correct de cette frange de la société, et qui plus est la non application du décret du 11 décembre 2006, qui prévoit notamment l'aménagement des bâtiments publics, des logements publics, des logements situés au premier niveau des habitations ou encore des voies réservées aux piétons, car sur le terrain rien de cela n'est effectif.

Ici, il faut souligner que le rôle du Législateur est essentiel, et il faut reconnaître que jusqu'à l'heure actuelle les personnes handicapées, n'ont justement, ou plutôt injustement pas été le souci majeur du législateur, c'est pourquoi à la place de Textes juridiques à la hauteur des droits légitimes pour une prise en charge conséquente, qui permettrait aux personnes handicapées de mener un mode de vie digne de la personne humaine, garantissant la satisfaction des besoins inhérents à chaque individu, et non plus des actions apparentées à une œuvre de charité dont les personnes handicapées n'ont en que faire, tout simplement parce qu'elles ont besoins de droits et non de charité, et c'est leur droit.

Nous n'avons pas de statistiques fiables permettant d'identifier le nombre exact de ces personnes handicapées. Aucune institution ne possède de chiffres réels du nombre des handicapés, que ce soit l'Office National des Statistiques (ONS) et même le Ministère de la Famille et de la Solidarité nationale. Pis encore, nous n'avons même pas le nombre d'enfants handicapés scolarisés au niveau des établissements scolaires. Pour la simple raison qu'il n'existe pas de fichier national de personnes handicapées en Algérie, qui permet de recenser leur nombre et leur situation réelle. A savoir que les statistiques actuelles prennent en compte les personnes qui s'inscrivent et qui perçoivent une allocation, mais il y a des handicapés qui ne sont pas enregistrés.

Les personnes concernées subissent des discriminations multiples fondées sur leur handicap par la société, Au sens social, être handicapé, être différent, c'est être anormal dans nos esprits, spontanément, on va dire d'une personne qu'elle est handicapée, on va lui attribuer une étiquette, en nous référant implicitement à une norme, Mais la normalité dans le sens commun, c'est aussi la bonne santé.

Selon Corrine DELMAS dans « sociologie et déficience ». La position des personnes handicapées peut être perçue comme une position « d'entredeux » : ni exclue, ni totalement intégrée comme nous le verrons.

Les personnes handicapées occupent une place particulière parce qu'elles présentent des « anomalies » au sens de Canguilhem.

Pour le philosophe et épistémologue Georges Canguilhem (1904-1995), l' « anomal » (anomalie), concept qui permet d'accéder à la différence, n'est pas l'anormal : « être anomal, c'est s'éloigner par son organisation de la grande majorité des êtres auxquels on doit être comparé ». Par conséquent : « L'anomalie c'est le fait de variation individuelle qui empêche deux êtres à pouvoir se substituer l'un à l'autre de façon complète (...) diversité n'est pas maladie. L'anomal n'est pas pathologique ».

« Nous vivons dans un univers de représentations ».

La théorie de GOFFMAN traitant des stigmates :

Goffman (1975) consacre une grande part de sa théorie à la stigmatisation et aux stigmates. Le stigmate est une marque, un signe distinctif. C'est souvent une marque physique mais cela peut aussi être une marque mentale. Le risque du stigmate est qu'il a tendance à amplifier des actes caractéristiques d'une personne. Il devient alors le stigmate de cette personne vu par une autre (ce qui empêche la mise en œuvre de l'égalité). Il est ainsi difficile de traiter avec égalité quelqu'un qui dans nos représentations possède un handicap physique ou mental.

Erving Goffman développe la notion de « stigmatisation » dans *Stigmates*. Les usages sociaux du handicap. Cette étude s'inscrit dans une analyse de la déviance. La déviance peut amener aux situations d'exclusion, de ségrégation, de stigmate ou de marginalité. C'est un écart aux normes et/ou aux valeurs de la société ou du groupe d'appartenance. Elle peut être perçue comme résultant d'un acte individuel mais aussi (Becker, Howard, 1985) comme le résultat d'une qualification d'un acte par la société (« labelling theory » ou « théorie de l'étiquetage »). Et dans notre cas selon Henri Paicheler « *les personnes handicapées sont dans une situation sociale jugée inacceptable du fait du « regard des autres »* » (h. Paicheler, 1994).

Selon Erving Goffman, un individu est dit « stigmatisé » lorsqu'il présente un attribut qui le disqualifie lors de ses interactions avec autrui. Le stigmaté correspond donc à toute caractéristique propre à l'individu qui, si elle est connue, le discrédite aux yeux des autres ou le fait passer pour une personne de statut moindre. Cet attribut constitue un écart par rapport aux attentes normatives des autres à propos de son identité. Chaque individu est plus ou moins stigmatisé en fonction des circonstances, mais certains le sont plus que d'autres ? Et dans notre cas ce sont des stigmates corporels.

2-2- Pourquoi les associations ?

Face à cette double contrainte d'une part l'indifférence de l'Etat et de l'autre rejetés par la société et par le milieu social, ces marginaux se retrouvent livrés à eux-mêmes. Face à cette situation ces associations ont pour rôle :

A - Vis à vis des personnes handicapées :

Le rôle de ces associations est de connaître les besoins, les difficultés des personnes auxquelles s'adressent et doivent représenter fidèlement.

De plus et dans un souci d'efficacité, elles doivent bien cerner leur domaine d'intervention. Cette connaissance ne peut se faire qu'à travers des rencontres, une communication, une écoute continue. Un lien qui ne doit jamais être interrompu mais renouvelé, consolidé à travers des actions impliquant les handicapés eux-mêmes.

Les réunions d'informations sont ainsi très importantes car il ne faut rien promettre mais expliquer réellement les possibilités de l'association, et ses limites.

B - Vis-à-vis des autorités locales et des pouvoirs publics :

Ces associations ont aussi un rôle dans les politiques en faveur des personnes handicapées.

Les grandes associations sont les interlocuteurs privilégiés de l'Etat dans la définition des politiques en faveur des personnes handicapées. Tous les projets de textes législatifs et réglementaires intéressant le secteur du handicap leurs sont présentés très tôt.

Leur implication dans l'élaboration des politiques concernant les personnes handicapées, est légitimée par l'expertise acquise en matière de gestion de structures et le nombre d'usagers. Ce sont elles qui historiquement produisent la parole dominante sur le handicap.

Ces associations jouent un rôle d'intermédiaire et de fil conducteur entre cette frange de la société marginalisée et les autorités de l'Etat.

Ces associations permettent aussi de sensibiliser les populations et de lutter contre les préjugés qui entourent leur handicap, et ce, dans la finalité de porter des solutions à leurs difficultés et à leurs préoccupations publiques.

Néanmoins, beaucoup d'associations ont exprimé leur isolement, leur marginalisation au sein même de la commune où aucune collaboration, aucun avis ne leur est demandée, placée au même titre que les associations intervenantes dans d'autres domaines (loisirs, sport).

3. Problématique :

La compréhension du fait associatif renvoie nécessairement à la nature du système politique mis en place et renvoie aussi au sens d'évolution des rapports qu'entretient l'Etat et ses institutions avec la société. Depuis l'indépendance et jusqu'en 1989, le processus de restructuration de la société algérienne était marqué par l'existence d'un pouvoir, centralisateur et omniprésent dans tous les secteurs d'activité de la société.

Les pouvoirs politiques qui se sont succédé ont été les agents principaux, des transformations économiques et sociales au double niveau de conception et de réalisation. L'hégémonie de la puissance étatique sur les institutions, sa conception globalisante de l'ordre social, ainsi que l'a priori défavorables envers le mouvement associatif, ont empêché toute tentative d'autonomisation des groupes sociaux.

L'Etat s'est toujours référé aux formes de mobilisation qu'il fondait à sa guise et de manière dirigiste (organisations de masse, unions professionnelles, etc...), pour en faire son soutien inconditionnel et un diffuseur privilégié de son idéologie sous la direction du parti unique. Les instruments de diffusion idéologique et l'arsenal juridique très contraignant (l'ordonnance n° 71/79 du 3 décembre 1971 comportait des restrictions défavorables à toute

vie associativelibre en Algérie) ont conduit à la constitution d'une vie associative très appauvrie.

En ce sens « l'Etat, comme le note B. DAHAK, est un élément constitutif de l'espace associatif, il n'intervient pas dans ce domaine, il module sa présence, il n'occupe pas l'espace, il s'en occupe ! ». En 1988 à la faveur de l'ouverture démocratique de nombreuses restrictions vont être levées par la loi du 4 décembre 1990. Cependant, il est à remarquer une relative libéralisation, déjà contenue dans la loi du 21/07/1997.

D'un autre côté, cette loi va permettre un développement sans précédent dans l'histoire de l'Algérie post-indépendante de ce qui est communément qualifié de « mouvement associatif ». Ce foisonnement récent du phénomène associatif a été perceptible surtout dans les villes. Elles ont des centres d'intérêts aussi multiples que les populations qu'elles mobilisent.

Des espaces nouveaux sont investis : social, culturel, religieux, droit des femmes, droit de l'homme, mouvement berbère, professionnel, environnement, etc... Et toutes les catégories sociales sont interpellées. Mais cette « explosion » du fait associatif prend naissance dans un contexte de crise aiguë au niveau économique, social et politique.

Il y a très peu de données à disposition sur la place et le rôle du secteur associatif dans notre domaine précis et surtout en Algérie. Or, comme nous le verrons, cette question est cruciale lorsqu'il s'agit de réfléchir à un service pour les personnes handicapées. Faute de données plus récentes hormis les chiffres et les statistiques, il convient de procéder à une recherche empirique visant à constituer une idée explicite sur le sujet et à délimiter les principales questions auxquelles nous pensons répondre de façon convenable.

Comme nous l'avons évoqué, la question du lien avec les associations de personnes handicapées est primordiale. Parce que ces populations sont sociologiquement très captives des associations, de fait que ces dernières possèdent un excellent niveau de connaissance sur l'ensemble des prestations pouvant être fournies en matière de culture et d'information aux personnes handicapées, obtenir leur concours est une nécessité absolue.

Cette étude va cerner la réalité et la place des associations dans le développement local. Pour comprendre cela, on doit rendre visible l'action et les stratégies menées par les différents acteurs des associations. A cet effet, pour cette contribution, nous avons opté pour

une étude de terrain, en prenant deux associations de la wilaya de Tizi-Ouzou, la première qui est une association d'aide aux personnes handicapées « THILELI » de Tadmaït et la seconde qui est la célèbre association pour l'insertion et communication des handicapés moteurs, de la ville de Tizi Ouzou.

A la lumière de toutes les idées exprimées jusque-là, les questions posées et dont les réponses allaient nous ouvrir de nouveaux horizons concernant cette frange de la société, Notre préoccupation particulière sera donc de vérifier l'ascension sociale des personnes handicapées, voir comment ces associations aident ces derniers à s'intégrer dans la société, l'importance de ces associations ainsi que leurs rôles. De ce fait, au regard de cette représentation et des actions sur le terrain, il y a lieu de se poser mille et une questions sur la part de chacune d'elles. Elles posent un problème fondamental, à savoir :

Comment ces associations contribuent-elles dans l'insertion sociale des personnes handicapées ?

Cette question nous pousse à soulever quelques sous questions :

- Quel est le rôle de ces associations, ainsi que des acteurs associatifs dans l'ascension sociale de cette frange de la société ?
- Quelles sont les attentes des personnes handicapées de ces associations, autrement dit : sont-ils satisfaits des apports de leurs associations ?
- Quels sont les obstacles que rencontrent ces associations ?
- Quelle est la valeur ajoutée par ces associations au développement local et social ?

4. Les hypothèses :

L'hypothèse est une étape indispensable pour une recherche scientifique. Elle est fondée essentiellement, sur une réflexion théorique et sur une connaissance préparatoire du phénomène étudié (KINZI, Azzedine, 1998, p49). Et ce en se servant de ce que le chercheur a accumulé comme information en faisant sa pré-enquête et de ce qu'il a pu collecter comme données par ses observations. Or en s'appuyant sur les lectures déjà faites sur le phénomène en question, on finit toujours par construire des réponses à la problématique posée. « L'hypothèse est une proposition de réponse de la question posée, elle tend à formuler une relation entre des faits significatifs » (GRAWITS Madeline, 1990, p443).

Les réponses anticipatives à ces questions constituent dans cette investigation nos hypothèses.

A cette égard, et en suivant ce même ordre de fonctionnement, nous avons proposé pour notre problématique deux hypothèses, qui sont les suivantes :

- ces associations contribuent dans l'ascension sociale des personnes handicapées ainsi que dans leur intégration.
- les attentes des personnes handicapées envers ces associations ne sont pas totalement satisfaites, et ce, en raison des difficultés qu'éprouvent ces dernières.

5. Cadre conceptuel :

Cette présente partie du travail représente une étape inévitable et sans quoi la compréhension du cadre dont s'inscrit l'étude va être floue et vague. Dans toute recherche, les définitions données aux mots-clés servent d'un guide pour le chercheur en lui proposant un domaine d'intérêt bien déterminé. Autrement dit, le chercheur va définir les concepts que juge indispensable. Ces derniers vont l'aider à mettre au clair son travail.

Quant à notre étude, nous avons opté pour présenter les définitions des concepts suivants :

- **Handicap :**

Selon le Dictionnaire de Psychologie, le handicap correspond à la « situation d'une personne désavantagée d'une manière ou d'une autre par rapport à une autre personne ». (Rousseau, T. 2004-2005).

En 1980, l'O.M.S qualifie une personne en situation de handicap: « tout sujet dont l'intégralité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ».

Dans la récente Classification Internationale du Handicap CIH-2, l'O.M.S. donne, à la fois une définition médicale et une définition sociale. Dans le modèle médical, dit-elle, « le handicap est perçu comme un attribut de la personne, conséquence directe d'une maladie, d'un

traumatisme ou autre problème de santé. Il nécessite des soins médicaux fournis sous forme de traitement individuel par des professionnels. Les soins médicaux sont gérés pour guérir le malade, ou l'adapter et changer son comportement ».

Dans le domaine social, la question du handicap est perçue comme étant surtout un problème créé par la société. Il n'est pas un attribut de la personne. Il est perçu comme un ensemble de complexes de situations, dont bon nombre sont créées par l'environnement social. Ainsi, la solution au problème exige que des mesures soient prises dans le domaine des politiques sociales. C'est à l'ensemble de la société qu'il revient d'apporter les changements environnementaux nécessaires, pour permettre aux personnes atteintes de handicap de participer pleinement à tous les aspects de la vie. La solution est donc un changement de société, ce qui renvoie, au niveau politique, à la question de droits de la personne humaine.

L'O.M.S. propose une classification internationale réalisée par le Professeur Wood (1980). Trois axes définissent alors le handicap :

- **La déficience** : toute altération d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique.
- **L'incapacité** : réduction partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité. Elle correspond à un écart par rapport à la norme en termes d'action d'un individu.
- **Le désavantage** : le désavantage social résultant pour l'individu d'une déficience ou d'une incapacité qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle normal.

Les Nations Unies (ONU) adoptent la définition proposée dans la déclaration des droits des personnes en situation de handicap. Selon cette définition le terme handicapé désigne: « toute personne dans l'incapacité d'assurer par elle-même, toute ou une partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non de ses capacités physique ou mentales ».

(La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a dans son article 114 définit la notion de handicap) :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison

d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

- **Handicap moteur :**

L'article 5 du décret exécutif n°93-309 correspondant au 14 décembre 1993 définit la notion d'handicap moteur:

« Le handicap moteur est l'absence ou la perte de la fonction motrice déterminé par un médecin spécialiste en orthopédie entraînant une incapacité égale ou supérieure à 50 % »

La déficience motrice se caractérise aussi par « une aptitude limitée à se déplacer, à exécuter des tâches manuelles ou à mouvoir certaines parties du corps ». (ONISEP 2010)

- **Acteur :**

Pour désigner le sujet de l'action, les sociologues utilisent les concepts d'acteurs, de sujet ou d'agent. Le choix de l'un de ces mots dépend essentiellement du degré d'autonomie accordé à l'action individuelle. L'acteur comme le sujet impliquent plus d'autonomie que l'agent. Diverses controverses théoriques en sociologie portent sur la place de l'acteur ou du sujet dans l'interprétation des processus sociaux. Par opposition au structuralisme, au marxisme ou encore à la psychanalyse, certains auteurs ont souhaité réévaluer l'importance des choix conscients de l'acteur. Dans certains travaux de sociologie des sciences et des techniques, comme ceux de Bruno Latour, les acteurs ne sont pas seulement des humains mais aussi des non humains (animaux, machines, etc.) qui participent à la construction des faits scientifiques, à la genèse et l'application des innovations scientifiques et technologiques. L'ensemble de ces acteurs constitue un méta-acteur collectif appelé acteur-réseau. On parle de théorie de l'acteur-réseau. (LEBARON Frédéric, 2009, P. 4).

Bernoux (1999) donne la définition suivante de l'acteur : « c'est celui (individu ou groupe) qui participe à une action et qui a des intérêts communs pour cette action. Un même groupe peut être un acteur unique, lorsqu'il fait bloc face à l'extérieur, ou éclater en plusieurs acteurs ».

- **Action :**

pratiquer une sociologie de l'action revient à essayer d'expliquer les faits sociologiques en tant qu'actions produites par les individus en réponse à une situation donnée, autrement dit à concentrer l'intérêt de la recherche sur les décisions individuelles des acteurs, à la suite d'auteurs comme M.WEBER et G.SIMMEL, et non sur l'action hypothétique de facteurs généraux comme les lois de l'histoire, les idéologies, etc. La sociologie de l'action vise donc à déterminer comment une accumulation de réactions individuelles à une situation générale produit un phénomène général. Pourquoi ce détour par l'individu ? Parce que, si le rapport entre l'action individuelle et l'effet général est souvent immédiatement perceptible, dans d'autre cas, une explication qui fait l'économie de la décision individuelle échoue devant un phénomène apparemment inexplicable.(BOUDON Raymond et Al, 2005, P. 03).

- **Association :**

L'association est une forme spécifique de regroupement d'individus, qui présuppose un accord librement consenti de volontés particulières en vue d'un but commun déterminé. Comprenant des entreprises humanitaires des établissements d'utilité sociale, des ONG ..., les domaines d'intervention ne cessent de s'élargir : sport, action sanitaire, éducation populaire, tourisme, loisirs, plus récemment, protection des consommateurs, des minorités ou de l'environnement.

«L'association est le regroupement de personnes physiques et/ou de personnes morales sur une base contractuelle à durée déterminée ou à durée indéterminée. Ces personnes mettent en commun, bénévolement et dans un but non lucratif, leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines notamment, professionnel, social, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire.» (AKKOUICHE Souraya, 2012, P. 13).

- **Développement :**

Le concept « développement » a reçu plusieurs contenus et suscite la polémique. Les chercheurs des différents domaines tentent, chacun en ce qui le concerne, de donner ce qu'il entend de ce mot. Qu'il s'agisse des économistes, des anthropologues ou d'autres, aucun terrain d'entente n'est obtenu.

Pour les économistes, comme Amartya Kumar Sen, le processus de développement est lié à l'amélioration de la qualité de vie (quality of well-being). Dans ses travaux sur la famine, le développement humain ou encore sur l'économie du bien-être et les mécanismes fondamentaux de la pauvreté, Sen considère le processus du développement comme étant porté, au niveau local, par des initiatives en vue de favoriser l'accès des individus aux facilités économiques (facilités à produire, à consommer et à échanger), l'accès aux opportunités sociales favorisant l'équité et la justice sociale (l'éducation, la santé, ...), à la promotion des capacités. (SEN, Amartya Kumar, 2000, pp. 49-50).

Si Sen le définit comme dit précédemment, les socio-anthropologues comme Jean Pierre Olivier De Sardan, rétorqueront en disant que le développement peut-être défini de façon méthodologique comme l'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, engagées par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou techniques et/ou savoirs. Il y a du développement du seul fait qu'il y a des acteurs et des institutions qui se donnent le développement comme objet ou comme but et y consacrent du temps, de l'argent et de la compétence professionnelle. Ce n'est ni un idéal, ni une catastrophe. C'est avant tout un objet d'étude.(De Sardan, Olivier, 1995, p.7).

- **Développement local et social :**

Le développement local est un processus collectif qui permet d'inventer certaines solutions aux problèmes économiques et sociaux et de les mettre en œuvre avec à ceux qui en sont les acteurs et les bénéficiaires. La notion de développement local recouvre des réalités diverses. Si des objectifs et des principes sont communs aux multiples expériences, on peut cependant distinguer deux courants : le courant économique et social qui vise surtout au

développement économique et à l'aménagement de territoire ; le courant solidariste qui cherche essentiellement à développer des liens sociaux. Les deux courants se recoupent et se dynamisent réciproquement. (BARREYRE Jean-Yves Et BOUQURT Brigitte, 2006, P. 177).

Les deux courants tentent de répondre, chacun dans son secteur spécifique, à des questions communes. Le premier objectif du développement est donc celui de la revalorisation du territoire local et de la mobilisation de la communauté locale. Le deuxième objectif du développement local est l'évolution des services publics. Les travaux sur les réformes de l'administration (les managements publics participatifs). Le développement devient aujourd'hui social et économique. Le courant d'aménagement du territoire croise le courant solidariste, les similitudes de méthodes d'intervention rassemblent ces acteurs qui partagent la même culture, celle des procédures de résolution de problème, la gestion de dispositifs de recherche-action, de diagnostic partagé, la négociation de solution et la gestion participative d'actions partenariales. (BARREYRE Jean-Yves Et BOUQURT Brigitte, 2006, P. 177).

- **Insertion sociale:**

Désigne en premier lieu la situation ou la position sociale occupée par les individus après leurs sorties du système scolaire. Elle concerne principalement la position professionnelle, mais l'en étend parfois à d'autres sphères comme le logement, la famille etc. L'insertion désigne aussi le processus par lequel s'effectue le passage d'un univers social à un autre. Les enquêtes sur l'insertion professionnelle étudient par exemple les différents statuts d'emploi et catégories socio-professionnelles des emplois occupés par les membres d'une cohorte particulière, comme par exemple les étudiants sortis du système scolaire à un certain niveau d'études ou de qualification, trois ans après leur sortie. (Frédéric LE BARON, 2009, p 71).

- **L'intégration :**

L'intégration est la reconnaissance du droit donné à tout individu de participer à la vie sociale c'est-à-dire d'en être un acteur à part entière. Le refus de l'intégration est illégitime aux yeux de la loi.

L'intégration doit s'effectuer dans quatre domaines :(Rousseau, T. (2004-2005).

a- L'intégration scolaire :

C'est le premier pas à effectuer pour que l'enfant handicapé s'intègre dans la société. L'école est le premier lieu de socialisation, c'est un lieu où l'enfant va appréhender l'autre, apprendre à vivre en société. Cette intégration pourra prendre plusieurs formes, de l'intégration individuelle à l'intégration en classe spéciale.

b- L'intégration physique :

Il doit y avoir un aménagement de lieux adaptés pour que les personnes handicapées puissent vivre, se déplacer, ...

c- L'intégration fonctionnelle :

Cette intégration va permettre à l'individu d'assumer les activités quotidiennes comparables à celles des personnes valides.

d- L'intégration sociale :

Elle va permettre au citoyen handicapé de bénéficier de relations sociales par différentes activités qui doivent leur être ouvertes. Par exemple : intégration dans une activité sportive, dans une activité culturelle, dans une activité sociale. Les familles mais également les institutions scolaires peuvent prendre l'initiative de toutes ces activités intégratives.

6. Les objectifs de la recherche :

Dans chaque recherche sociologique le but est de connaître le pourquoi des choses ? Alors l'objet de ce travail de mémoire est essayé de répondre à nos questionnements, et de savoir si vraiment ces associations apportent-elles une aide envers cette frange de la société, et si les attentes des personnes handicapées envers ce genre d'associations ont-elles été satisfaisantes.

Cette recherche est accompagnée d'un avis qui prend en considération deux associations d'handicapés moteurs. Leur ambition est de contribuer à mettre un terme, à la marginalisation et à l'exclusion des personnes en situation de handicap, et d'apporter des améliorations sensibles aux conditions de leur vie quotidienne.

Le but attendu étant d'affronter une nouvelle réalité sociologique du mouvement associatif et parvenir à une appréhension empirique. Dans notre étude nous voulons comprendre les interrelations entre ces associations, leurs adhérents et la société et comprendre leurs actions pour le changement social.

7. Méthodologie d'approche :

Gaston BACHELARD dit que : « Toute connaissance est une réponse à une question. Or pour le traitement de notre sujet nous allons opter pour une approche qualitative, faisant recours à des entretiens approfondis, et interviewer une population cible qui sont les membres et adhérents de deux associations de handicapés moteurs. La première qui est une association d'aide aux personnes handicapées « THILELI » siégeant dans la commune de Tadmait et la seconde qui est la célèbre association pour l'insertion et communication des handicapés moteurs, située dans la ville de Tizi ouzou.

A la question « comment interroger ? » répondent des techniques très diverses, chacune se distingue par des caractéristiques lui permettant de réaliser une collecte d'information particulière. En effet, c'est à base de ces caractéristiques que choisit le chercheur la méthode de travail qui convienne le plus à sa recherche, et plus précisément aux enquêtés avec qui il va partager la réalisation de son travail de terrain. Car, ces derniers seront les personnes interrogés et il va bien falloir leur poser les questions avec la langue qui convienne le plus. C'est-à-dire en utilisant la méthode de travail qui convienne aux caractéristiques de cette catégorie choisie.

Pour cela, nous avons vu que la technique de l'entretien suffira pour répondre à notre objectif de collecte d'information.

Cette technique (l'entretien) en tant que conversation ayant un but, représente un moyen, en mesure de faire la collecte de données et d'informations de terrain qui vont ensuite

alimenter notre étude de réponses suffisantes et probantes. Cela sans se départir de la technique de l'observation que nous avons utilisé tout au long de notre travail, vu les avantages que donne cette technique pour le chercheur.

7-1-L'observation :

Autant qu'une technique de collecte de données très intéressante et indispensable, la recherche du terrain de sa première jusqu'à sa dernière étape y tient comme un principal, instrument de travail. Cette technique qui consiste en contact direct sans intermédiaire avec une réalité sociale, accompagne le chercheur tout au long de son travail. (Joel Guilbert, Guy Jumel, 1997, p93)

Quant à notre étude et sur ce même ordre, nous avons utilisé comme un premier moyen, la méthode de l'observation directe. Cette dernière nous a permis d'observer les faits tels qu'ils sont. D'ailleurs, nous avons assisté à quelques activités où nous avons pu observer comment les acteurs s'organisent à l'intérieur comme à l'extérieur des associations. Ainsi que les adhérents, les sièges des associations.

7-2 Les entretiens :

Comme un autre moyen d'enquête, les entretiens demeurent la méthode à ne pas se dispenser pour faire une bonne collecte d'information et accuser un certain niveau de fiabilité de cette dernière. L'enquête par cette technique, vise comme objectif de faire parler ses enquêteurs, il subordonne sa parole à la parole de l'autre et à l'écoute minutieuse qu'il en fait. (Jacques Bres, 1999, p68)

C'est aussi « Un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé »(GRAWITS Madeline, P. 742)

Quant à notre étude, nous avons tenté d'utiliser l'entretien semi-directif ou semi-dirigé, est certainement le plus utilisé dans la recherche en sciences sociales, ou l'entretien ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises. Cette technique permettra aux interviewés de répondre aisément aux questions posées par le chercheur, tout en

faisant guidé les discussions. Cependant, il faut signaler que le fait d'avoir des questions préparées d'avance, ne forme pas l'obligation de les poser telles qu'elles sont ordonnées dans l'entretien ; c'est-à-dire que parfois, pour encourager l'enquêté à parler sur certains sujets et l'inciter à détailler plus. La bonne maîtrise de cette technique, va nous permettre de recueillir des informations de qualité qui peuvent confirmer ou infirmer nos hypothèses.

8. Déroulement des entretiens :

Bien évidemment nos entretiens sur le terrain se sont déroulés dans de bonnes conditions. Nous avons organisés certains dans les sièges des associations, d'autres dans les demeures des adhérents (les personnes handicapées). Ce choix d'endroits est fait subjectivement afin de s'éloigner du bruit et de tous facteurs pouvant interrompre notre discussion ou de déconcentrer nos interviewés. Au total nous avons pu réaliser treize entretiens, récolter des documents administratives propre aux associations (statuts, agréments...etc.). Pour recueillir une bonne sommes d'informations et sans aucun détails nous n'échappent, on a fait recours à un guide d'entretien qui comporte des questions relatives à notre thème et qui nous a accompagné durant le déroulement de ces entretiens, Les entretiens qui sont réalisés ont pris moyennement 1 à 2 heures de temps, selon les capacités de développement de chaque acteur.

9. Difficultés de la recherche :

Tout d'abord, les difficultés rencontrées sont celles inhérentes à la rédaction de tout mémoire. Celles-ci ne nous ont pas permis de mener ce travail comme nous l'aurions voulu. Dans notre cas, le manque flagrant, voire cruel et des fois l'inexistence de travaux, documents et archives traitant sur les association de handicapés moteurs hormis les chiffres et les statistiques, ce qui nous a obligé de chercher sur le terrain des personnes pouvant nous fournir de quelques informations.

Il y a aussi la question de disponibilité des acteurs, vue les différentes occupations de chacun, constitue pleinement un obstacle dans l'approfondissement des informations qui viennent à manquer.

Chapitre II

**Mouvement Associatif et
handicap : quelques origines**

1. Historique du mouvement associatif : quelques origines :

Dans sa longue marche, comme nous l'avons déjà dit précédemment, l'association est aussi vieille que la vie en société. Dans une optique historique, il est important de distinguer les formes primitives ayant inspiré le mouvement associatif occidental de celles du mouvement associatif africain.

Selon, Jacques DEFOURNY (DEFOURNY Jacques, 1992, p23) des corporations et des fonds de secours collectifs existaient déjà dans l'Égypte des Pharaons. Les grecs avaient leurs "hétairies" ¹ pour se garantir une sépulture et pour l'organisation rituelle des cérémonies funéraires tandis que les romains se groupaient en collèges. Avec l'effondrement de l'Empire romain, ce seront les associations monastiques qui deviendront partout en Europe les refuges de l'associationnisme primitif autant que des arts, des sciences et des traditions : couvent, monastères, abbayes, prieurés, commanderies, chartreuses, ermitages, etc. Au IXe siècle, les premières guildes apparaissent dans les pays germaniques et anglo-saxons, puis à partir du XIe siècle émerge la confrérie, groupement organique de laïcs qui s'affirme en dehors des couvents pour répondre à des besoins pratiques d'assistance, d'entraide et de charité. Quant aux associations compagnonniques, elles se développent dès le XIVe siècle et, progressivement, elles s'assurent dans les métiers les plus qualifiés une certaine maîtrise du marché du travail.

Cependant, les associations médiévales n'étaient pas autonomes. Celles-ci ne pouvaient exister en dehors de l'Église ou de l'État que sous des formes précises dont les règles d'admission et de fonctionnement sont strictement codifiées. Cette mise sous tutelle vigoureuse fait apparaître alors des privilèges pour l'association qui devient une corporation d'État. Toutefois, en marge du monopole corporatif aux structures rigides et hiérarchiques, subsistent ou apparaissent de nombreuses formes associatives qui inquiètent le pouvoir et que celui-ci tente continuellement de réprimer, d'interdire ou de soumettre.

En Afrique, il existe des repères historiques et primitifs du mouvement associatif. Ils sont relatifs aux confréries d'artisans. La plupart des repères relevés par les chercheurs sont ceux obtenus lors de la période coloniale, la période précoloniale étant caractérisée pour ce continent par la tradition orale.

¹ "hétairies" (*Les hétairies, dans la Grèce antique, sont des associations sociopolitiques des grandes familles*).

2. L'évolution et l'histoire de la vie associative en Algérie :

La présente contribution se veut un aperçu sur l'évolution et l'histoire de la vie associative en Algérie durant le début du XX^{ème} siècle. Il s'étale sur plusieurs points ; dans un premier temps, nous avons abordé l'histoire et l'évolution du mouvement associatif en Algérie pendant l'occupation française. Dans un deuxième temps, seront analysées les options politiques et idéologiques de la jeune Nation, L'Algérie, d'un côté et de l'autre côté les conséquences engendrées par ce système jugé « autoritaire ». Dans un troisième temps, nous avons abordé l'ouverture démocratique de l'Algérie après les événements d'Octobre 1988.

Cette contribution évoque, entre autres, quelques travaux antérieurs sur le mouvement associatif en Algérie en général et en Kabylie d'une façon particulière, parce qu'à partir des trois premières années de l'ouverture « démocratique », des centaines d'associations culturelles ont vu le jour, certainement, ce foisonnement est lié au « déni » identitaire dont font l'objet les algériens de cette région.

- **Avant l'occupation française :**

Avant l'occupation française, il reste toujours difficile de savoir comment s'organisaient les populations en Algérie. Pour la Kabylie, la tribu avait un poids à cette époque-là. Les instances villageoises géraient les affaires des paysans. L'organisation sociale et politique était assignée à l'assemblée du village (tajmaet). Cette institution détenait le pouvoir législatif et exécutif, ce qui lui conférait une autorité incontestable pour appliquer et faire respecter le droit coutumier que ce soit au niveau du village ou de la tribu (HANOTEAU A & LETOURNEUX A. 1873). Mais ces « formes anciennes de gouvernements primitifs et les Etats traditionnels s'effacent sous la pression des nouveaux Etats modernes et de leurs administrations bureaucratiques ». (BALANDIER, 1967, p. 186).

Pour Gilles Manceron et Hassan Remaoun, l'ensemble maghrébin dont la partie centrale correspond, bien avant la colonisation française, à la dynamique tribale fondée sur le couple Aleassabiya- Daewa, (deux principes fondés par Ibn Khaldoune), avait perdu en intensité et son économie avait déclinée sous l'effet des changements intervenus à la fin de la période médiévale. (MANCERON et REMAOUN, 1998 : p.123).

Selon les deux auteurs « la caractérisation des structures sociales dominantes dans l'Algérie précoloniale a suscité un certain nombre de thèses faisant appel aux conceptions de Marx sur les sociétés précapitalistes. Les auteurs concluent à l'existence de traits dominants soit qui relèveraient de l'archaïsme (Lucette Valensi), soit d'une féodalité de commandement (René Gallissot), soit d'une démocratie militaire (Yves Lacoste), soit du mode de production asiatique (Abdelkader Djeghloul) ». (MANCERON et REMAOUN, 1998 : p 124).

Cette période-là était caractérisée, selon René Gallissot, par « un associationnisme du fait (...) les rapports sont de type communautaire, religieux sous emprise de la parenté et du patrimonialisme » (Gallissot, *Insaniyat* N° 08). Le mouvement associatif, si on peut l'appeler ainsi, précolonial s'est inspiré comme l'atteste ArabIzerouken, des formes endogènes que prendra ce mouvement, sont de trois types : les zaouïas (i.e. confréries religieuses), la Djemaa (i.e. l'assemblée du village) et la corporation. (IZEROUKEN, 2008, p. 282). L'éminent ethnologue français Georges Balandier, pour souligner l'aspect non figé des structures traditionnelles, affirme que « des recherches récentes remettent en cause les caractéristiques communément attribuées aux systèmes traditionnels et au traditionalisme. Elles relèvent pour la plupart de l'anthropologie politique plus à même de refuser d'identifier la tradition au "fixisme", et de s'attacher au repérage des aspects dynamiques de la société traditionnelle » (BALANDIER, 1967, p.202).

Notons que Georges Balandier souligne que la notion du "traditionalisme" reste, pour lui, imprécise ; elle est vue comme continuité alors que la modernité est rupture. Il attire l'attention que dans les sociétés traditionnelles « les structures sociales et politiques se sont servies de résistance pour abriter les manifestations d'opposition et les initiatives visant à rompre leurs liens de dépendance ». (BALANDIER, 1967, p.207).

- **Pendant l'occupation française :**

Pendant les premières décennies de l'occupation française, plusieurs structures associatives sont apparues dans le milieu indigène (HACHI, 2000 :59). Omar Derras qu'on peut considérer en Algérie comme l'un des spécialistes des sciences sociales qui ont investi le champ associatif, a mené dans le cadre de ses recherches, des études approfondies sur ce phénomène en Algérie ; il souligne que durant l'occupation française de l'Algérie, plusieurs associations de type communautaire et religieux vont apparaître ; ces structures associatives selon le même auteur, activaient dans des domaines divers notamment dans le caritatif (DERRAS, 2007 :p14).

La participation des Algériens à la seconde guerre mondiale avait ses répercussions directes et indirectes sur la situation dont vivaient les populations. Cette participation des Algériens avait fait germer en eux le sentiment national ; les anciens combattants de la seconde guerre mondiale, que ce soit en Algérie ou en France, avaient senti la nécessité de s'organiser dans des structures (associations, cercles, clubs, etc.).

Mohammed Brahim SALHI, dans un ouvrage très intéressant, a tracé l'histoire des différentes luttes que les Algériens, en particulier ceux de la Kabylie, ont mené pour réapproprier les mécanismes de la modernité pour ensuite s'engager dans la lutte pour le recouvrement de la souveraineté nationale. Pour lui « la dynamique de création des associations sera d'une vigueur particulière dès la fin de la première guerre mondiale et s'épanouira tout au long des années 1930-1940 dans le sillage du mouvement national» (SALHI, 2010 : p240).

Sur ce point, on peut dire que la même idée a été affirmée par Omar Derras en soulignant que « tout le tissu autochtone va progressivement connaître un transfert intégratif à la forme oppositionnelle pour devenir un vecteur d'émancipation, d'appui et une source d'approvisionnement des mouvements de libération nationale » (DERRAS, 2002, p15).

Durant l'époque coloniale, la promulgation de la loi de 1901 relative à la gestion des espaces associatifs en France, on assiste, selon beaucoup de spécialistes en la matière, à l'émergence du mouvement associatif moderne, « les associations traditionnelles forme endogène au Maghreb et en Algérie et les associations « de fait » créées, au départ, avec la loi, acquièrent, une fois déclarées, le statut de personne morale (les associations de type moderne» (IZEROUKEN, 2008 : p283).

Dès 1902, la Rachidiya est fondée à Alger. En 1907, le cercle Salah Bey est créé à Constantine. Le mouvement s'étend rapidement à toute l'Algérie (l'Amicale des Sciences Modernes à Khenchela, le Cercle des Jeunes Algériens à Tlemcen, la Société Al Akhouya à Mascara, la Toufikiya à Alger, la Saddikiya, le Cercle du progrès à Annaba,...) et déborde même parfois le cadre des villes pour s'implanter dans des villages : c'est le cas de L'Union à Tighenif et du Progrès Saharidjien à DjemaâSaharidj. De nouvelles préoccupations aussi bien sociales, culturelles, religieuses que politiques animent ces cercles. (Djamil Aissani, 2001).

Selon, toujours, Djamil Aissani qui a fouillé pour le compte de l'actuelle wilaya de Béjaïa, le Fonds Association des Archives de Constantine fait apparaître de 1932 à 1940 les

associations suivantes : La Fraternelle d'Akbou à Aubervilliers (Akbou, 1938-1939), Es Salam (Bougie, 1936 - 1937), Amicale des Origines de la Commune d'Akbou (Alger 1937), Echabab El Fenni (Bougie, 1937), Errahmania (Soummam, 1938), Ennassiria (Bougie, 1937 - 1938), Amicale de l'Ecole de Chemini (Soummam, 1937), Eveil d'Aourir Oualmi de la Fayette (Bougie, 1938), El Itihad (Sidi-Aïch, 1937), Es Saâda (Sidi-Aïch, 1936 - 1938), L'Avenir de Béni-Oughlis (Bougie, 1936 - 1937), Association des Elèves de l'Islah (Bougie, 1937), Medersa privée de Guelaâ, Douar Boni (Akbou, 1935).

La loi de 1901 a donné lieu à trois types d'associations aux rapports extrêmement complexes. Le premier type d'associations était mixte, y cohabitaient les Européens et les Algériens ; la naissance de ce type d'organisation était dans le sillage des mouvements syndicaux et ouvriers comme bourse du travail de CGT, mutuelles...). C'est à partir de 1900 que ce genre de réseau associatif fait son apparition. L'Association du progrès saharien (1908), composée d'instituteurs français et kabyles, pour la lutte contre les fléaux sociaux, l'Association franco-algérienne pour l'expansion de l'influence française en Afrique du Nord. (DERRAS, 2007: P.15).

On peut conclure que l'émergence des associations mixtes était le fruit des contacts entre Algériens et Européens dans les chantiers et les différents lieux de travail. Leur condition de vie, de travail ont rendu possible l'organisation des différentes catégories sociales dans des structures déclarées. Trois lieux ont favorisé, à des niveaux divers, cette rencontre et cette mixité entre les deux communautés : l'école, le syndicat et, à un degré moindre, l'armée coloniale. (IZEROUKEN, 2008, p283).

Le deuxième type d'associations créées était les associations exclusivement constituées d'européens et de colons. Celles-ci ont pris diverses formes comme les clubs du sport, les coopératives, les cercles d'animation. Ce genre d'associations s'est concentré dans les bourgs européens et les grandes villes.

Le troisième type d'associations était fondé, à partir des années 1930, par les colonisés (algériens), ces associations activaient dans divers champs comme les associations religieuses, de bienfaisance et éducatives. Leur création était une sorte d'affirmation contre l'oppression coloniale exercée sur les populations. Des associations activant dans des domaines différents ont été fondées avec la mention « musulmane ». C'est le cas pour l' « Amicale des Etudiants Musulmans d'Afrique du Nord » (DERRAS, 2007 : 15), « la Jeunesse Sportive des

Musulmans de Béjaïa en 1936: JSMB» (AISSANI, 2001), c'est-à-dire l'actuel club de football de la Soummam.

Brahim SALHI, dans une autre contribution académique, avait cité quelques associations créées dans la wilaya de Tizi-Ouzou, au milieu du XX^{ème} siècle. Celui-ci est considéré comme l'un des bons connaisseurs de la Kabylie car il a mené une étude minutieuse sur la Kabylie du Djurdjura du 20^{ème} siècle. Ses études, sûrement, l'avaient conduit à plusieurs conclusions sur les dynamiques qui secouaient le milieu kabyle. (SALHI, 1999 : 21-42).

Des auteurs soutiennent que les structures associatives créées durant cette période d'oppression coloniale, seront par la suite, d'un appui considérable pour le mouvement national dans sa lutte pour l'indépendance de l'Algérie.

Les associations créées pendant l'occupation française étaient soutenues par le mouvement national. Les associations inscrivait leurs revendications dans celle du mouvement national à savoir l'indépendance de l'Algérie. (SALHI, 2010 : 240).

Les rapports de force et les mutations que subissaient, et subissent encore, les communautés villageoises kabyles dans leur ensemble, ont été soulignés et expliqués par Brahim SALHI. Pour lui, les villages kabyles ont exprimé des demandes de modernisation durant les décennies qui ont suivi l'indépendance de l'Algérie. Il soutient que l'apparition des structures modernes revient à l'appropriation des lettrés sortis des réseaux scolaires français.

3. Vocabulaire utilisé pour la population ciblée : (les Handicapés)

A travers les mots, se pose la question de l'identité et du regard que l'on porte aux personnes !

Comme le dit I. Taubes : « Ce n'est pas un hasard si nous plaquons indifféremment l'étiquette "handicapés" sur les individus aussi divers que les aveugles, les trisomiques, les polyhandicapés de naissance ou depuis un accident, les malades mentaux, ... Cet étiquetage témoigne de notre désir inavoué de créer une frontière infranchissable entre nous, les normaux, et ceux qui ne sont pas dans la bonne norme. » (Taubes, I. 2003, 222, 79-81)

Un des premiers problèmes qui s'est posé à nous lors de nos recherches est la question de la dénomination des personnes. Comment nommer, dans ce travail, les personnes qui présentent ou non un handicap ?

Pour choisir nos termes, nous avons demandé l'avis de plusieurs personnes et examiné les termes utilisés dans la littérature. Nous nous sommes rendus compte que nous n'étions pas les seuls à être confrontés à ce problème est que chacun peut avoir sa petite idée sur les termes nécessaires. Une foule de termes est utilisable et utilisée.

Donc, pour les personnes handicapées, les propositions qui s'offraient à nous étaient « personnes extraordinaires », « personnes non valides », « personnes moins valides », « personnes déficientes » ou « personnes handicapées ».

Pour les personnes ne présentant pas de handicap, se présentaient aussi à nous plusieurs propositions : « personnes valides », « personnes normales » ou simplement « personnes ».

Que choisir parmi tous ces noms pour ne pas porter de jugement ou coller d'étiquettes ?

« Lorsque nous utilisons l'adjectif qualificatif "handicapé" et que nous parlons de "bébés handicapés", nous qualifions ce bébé à peine arrivé au monde d'un mot très lourd de conséquences. Quelquefois, nous préférons parler d'une "personne porteuse de handicap" afin d'introduire justement une distance entre le sujet et son handicap. » (Kid's Hope, 1994 p.18). Nous nous sommes rendu compte que dans chaque terme utilisable un élément peut être perturbant, car ce n'est pas tellement le terme utilisé mais le sujet abordé qui peut déranger.

Pour la réalisation de ce travail, nous avons décidé d'utiliser les termes de personnes valides et personnes handicapées. Bien que notre idée première fût d'utiliser le terme « personnes moins valides », suite à l'éclairage de la littérature, nous avons constaté que son utilisation est plus complexe.

Le nom de « personne handicapée » est plus couramment utilisé et trouve une explication dans l'histoire (hand in cap, signifie : la main dans le chapeau et trouve son origine dans les jeux de hasard). Tandis que l'utilisation de « personne valide », permet de savoir exactement de qui nous parlons et de « catégoriser » cette dernière comme nous le faisons avec l'utilisation du terme « personne handicapée ». (Anne, Poncin, 2004-2005).

4. L'intégration dans l'histoire et la société :

4-1- Handicap et histoire :

Le handicap a de tout temps intrigué. Le questionnement à ce sujet a toujours existé, de manière positive ou négative. Nous allons ici, retracer un très bref historique de la perception du handicap principalement en Europe occidentale (Rousseau, T. (2004-2005).

- **Dans la Grèce et la Rome antique :**

Les Grecs exposaient les nouveau-nés difformes afin qu'ils soient dévorés par les animaux sauvages. Les pratiques étaient identiques dans la Rome Antique et étaient même cautionnées par la « loi des douze tables ».

- **Les représentations judaïques et chrétiennes :**

La conception judaïque au début de notre ère explique la maladie comme venant de Dieu et étant la conséquence d'une faute. Mais cela ne veut pas dire pour autant que, la malice vis-à-vis d'un infirme était supportée.

Le sacrifice des enfants est interdit et cela est stipulé tel quel dans le Lévitique (3e livre de l'Ancien Testament), même si dans les faits, certains rois d'Israël l'ont autorisé. Dans les évangiles, Jésus accueille et guérit aveugles, paralytiques, lépreux (rejetés par la société) et ouvre la voie au respect de ces personnes.

- **Au moyen-âge :**

Durant cette période, il existe des ambiguïtés dans les représentations des simples d'esprit et des infirmes :

- Soit, ils sont sacrés car ils sont humbles.
- Soit, ils sont proches du démoniaque.

Les hôpitaux servent d'asiles lorsqu'il faut séparer ces personnes du reste de la population. Ils sont assimilés aux pauvres et acquièrent le droit de mendier.

- **De la renaissance au début des temps modernes :**

Les personnes handicapées comme tous les vagabonds sont vus comme un danger pour le bien public. Les fous sont enfermés dans des hospices, des asiles ou des maisons de travail

obligatoire qui se répandent un peu partout en Europe. Mais le 18^e siècle voit quand même la création à Paris d'une école spécialisée pour les enfants aveugles et d'une école pour les sourds-muets avec l'utilisation du langage gestuel. Les premiers traités d'éducation spécialisée voient le jour.

- **Le 19^e siècle :**

Les conditions de vie des enfants handicapés, des orphelins ou des pauvres, restent lourdes de brutalité à l'intérieur des asiles. Néanmoins des lois sont promulguées, obligeant les services publics à prendre en charge les personnes démunies et handicapées. Des efforts pédagogiques sont entrepris pour éduquer les handicapés. Les causes organiques de la déficience mentale sont mises en lumière avec les progrès de la médecine. La Déclaration des Droits de l'Homme

(1789) porte ses effets et la perspective humaniste transforme la façon de voir la personne handicapée mentale.

- **Le début du 20^e siècle en Europe et en Amérique du nord :**

En 1850, avec l'effort pédagogique fourni par Seguin (fondateur d'établissements pour enfants atteints de déficience mentale), l'institution était vue comme un centre éducatif et thérapeutique.

Au début du 20^e siècle, la tendance s'inverse, le projet éducatif visant le développement de la personne handicapée mentale, est remplacé par l'institutionnalisation. L'institution est alors un lieu d'enfermement basé sur un fonctionnement en vase clos écartant toute possibilité de développement social. Les institutions sont gigantesques et la vie y est très rude. Il faut protéger les « normaux » face aux « anormaux ».

En Amérique du Nord le mariage de personnes handicapées mentales est interdit et la stérilisation forcée est appliquée, comme en Europe. Les premiers tests de QI (Binet – Simon) donnent une assise à la discrimination des personnes handicapées mentales.

- **De 1933 A 1945 dans l'Allemagne nazie : l'extermination :**

En Allemagne, l'application stricte de la loi de stérilisation des personnes handicapées mentales est la première étape vers l'extermination de ces personnes. L'étape suivante sera l'euthanasie, dans un premier temps par injection et ensuite par gazage. Les handicapés

mentaux ou moteurs seront donc les premières victimes du régime nazi. Elles seront considérées comme « semi humaines » ou des « vies sans valeur ». Elles étaient considérées comme un danger pour le patrimoine génétique du peuple allemand.

- **Depuis 1950 en Europe :**

Après la guerre, les déclarations des droits des personnes, entre autres la Déclaration des droits de l'enfant (1959) et celle des droits du déficient mental (1981) se mettent en place. Ces déclarations reconnaissent le devoir de la communauté d'assurer une mission spéciale de protection de l'enfant handicapé. La personne atteinte de déficience mentale est reconnue comme jouissant des mêmes droits que les autres êtres humains. Elle peut bénéficier d'un traitement approprié en fonction de sa situation.

Il y a, dans la Déclaration des droits du déficient mental, la volonté d'inscrire la personne handicapée mentale dans la communauté humaine, de reconnaître sa famille, et de la protéger des abus.

Si actuellement le statut de la personne handicapée a beaucoup évolué dans notre pays, il reste encore des pays d'Europe où leur situation est déplorable. C'est le cas entre autres en Roumanie, suite au régime communiste du dictateur Nicolae Ceausescu (déchu en 1989), où les enfants handicapés sont encore abandonnés par les familles, pris en charge par l'Etat qui les enferme dans des asiles, sans soins adaptés, dans des locaux insalubres, sans un minimum d'hygiène et sous la surveillance d'un personnel sans qualification. Amnesty International dénonçait encore en 2004 le sort déplorable réservé aux handicapés mentaux et la maltraitance dont ils sont victimes en Bulgarie.

En conclusion, cet aperçu historique nous interroge sur la place de la personne handicapée et celle de la différence en général dans les sociétés. Il met en évidence la négation des personnes et de leur place dans la communauté humaine durant plusieurs siècles et fait ressortir la ségrégation institutionnelle.

Heureusement, après 1950, en Europe occidentale, il y a intégration de la personne handicapée dans la société. Cela se révèle entre autres par la création d'écoles spécialisées.

4-2- Handicap et société :

La vision du handicap n'évolue pas seulement au cours du temps. Elle varie également en fonction des sociétés. (Rousseau, T. 2004-2005).

- **Le handicap dans les sociétés industrielles :**

Dans certaines sociétés, la formule du ghetto est encore utilisée à ce jour pour mettre à l'écart les personnes handicapées. C'est ce que les pays d'Europe occidentale ont découvert avec effroi en décembre 1989 en Roumanie. En Bulgarie aussi, les personnes handicapées sont mises à l'écart de la société, dans des hôpitaux psychiatriques, sans mesure thérapeutique ou de réinsertion.

Heureusement, tous les pays n'ont pas les mêmes comportements et nous pouvons observer chez nous une autre façon d'agir. Même s'il reste parfois une tendance à tout faire pour que ces personnes retournent dans la norme.

- **Le handicap dans les sociétés traditionnelles :**

Le corps ayant une grande place dans les sociétés traditionnelles, le fait d'être mutilé, est une atteinte à l'image de la personne. Dans ces sociétés, le rejet des personnes handicapées est réel.

Prenons l'exemple de la réincarnation où le fait d'être une personne handicapée est considéré comme une punition car cela signifie qu'elle a vécu une mauvaise vie précédemment.

5. Mécanismes d'exclusion :

Dans toutes les sociétés, au-delà des différences culturelles et malgré l'évolution historique, les attitudes de rejet persistent et continuent de se manifester Sur le plan social. (Sausse, S. 1996, p.145-147)

La logique de l'exclusion commence par désigner l'autre comme radicalement différent. C'est un mécanisme de projection qui consiste à rejeter, du dedans vers le dehors, les pensées, sentiments ou attitudes déplaisantes pour le moi. Puis, les Personnes exclues feront l'objet de la haine et du rejet.

L'exclusion et l'intégration sont deux mots qui semblent s'opposer naturellement. Pourtant les situations d'exclusion et d'intégration peuvent produire de nombreux paradoxes.

Les procédures d'intégration produisent parfois à leur insu des situations d'exclusion : l'intégration dans un milieu « normal » peut-être une forme d'exclusion si la personne handicapée est coupée de contact et d'échanges. Et au contraire, l'exclusion dans un établissement spécialisé peut être une forme d'intégration si dans cet endroit la personne handicapée trouve un lieu agréable pour y vivre.

Par définition, une personne handicapée est une personne qui n'appartient pas au monde des personnes valides. Cette constatation produit d'elle-même une forme d'exclusion. Pour les personnes handicapées, cela peut être une source de grande solitude. C'est ce qui crée chez les personnes valides l'envie d'intégrer les personnes handicapées parmi elles. Mais il faut faire attention à ne pas abuser de ce fonctionnement, il ne convient peut-être pas à tout le monde. Par exemple : un enfant handicapé intégré dans une classe d'enfants valides peut se sentir exclu car s'il a l'impression de ne rencontrer aucun enfant comme lui. Il peut être privé des images d'identification nécessaires à tout enfant lors de son élaboration psychique.

D'autres formes d'intégration peuvent alors être envisagées : la création de structures qui accueillent un tiers d'enfants handicapés parmi deux tiers d'enfants valides par exemple. Ce fonctionnement permet à tout enfant handicapé et valide de trouver des images d'identification et de grandir avec cette variété d'images.

6. Les déterminants sociaux :

Il revient régulièrement que l'entourage à une grande influence sur l'acceptation ou non du handicap. C'est pourquoi nous allons dans ce chapitre, essayer de clarifier les processus qui interviennent dans ces influences.

- **La socialisation par la famille et l'interaction avec l'adulte :**

Fisher (Pierrard, L, 2002). Précise que les préjugés et attitudes se développent en même temps que se déroule la socialisation de l'enfant et qu'ils résultent d'un apprentissage social. Selon cet auteur, c'est le milieu familial qui conditionne en premier lieu les préjugés et les attitudes. Les parents constituent le modèle qui, au départ, sera la source privilégiée de connaissance pour l'enfant. En effet, c'est à travers eux que le monde lui est expliqué. L'enfant apprend donc les comportements sociaux en observant et en imitant ses parents. La

la famille peut donc être considérée comme un lieu d'apprentissage privilégié en ce qui concerne la manière d'entrer en contact avec autrui.

Nous pouvons également dire que le monde de la socialisation proposé par la famille induit des tendances durables autant dans les attitudes que dans les comportements. Le contexte familial particulier dans lequel chaque enfant grandit ne peut donc pas être ignoré. Mais attention, une même attitude éducative aura des effets différents sur des enfants qui sont également différents.

Giot et Mainguet (Pierrard, L. 2002).ont mis en évidence divers types de comportements parentaux qui influencent les attitudes et les comportements de l'enfant. L'enfant peut apprendre des comportements généraux par la simple observation des comportements de l'adulte.

Les facteurs les plus favorables au développement de la décentration sociale sont les suivants :

- Des relations gratifiantes entre adultes et enfants.
- Les comportements altruistes des adultes à l'intérieur et à l'extérieur de la famille.
- La verbalisation par les adultes de leurs propres sentiments et de ceux des personnes auxquelles ils viennent en aide.
- La préoccupation des adultes pour des problèmes sociaux (vie des personnes Handicapées ou défavorisées, ...).
- Leur encouragement pour que les enfants s'imaginent à la place d'autrui et en interprètent les sentiments.
- Le feed-back correctif lorsque les enfants ont des réactions particulières.
- Les renforcements que les parents donnent aux comportements altruistes des Enfants.

Il est très interpellant de se rendre compte que certains enfants ont des paroles non habituelles pour leur âge. Une étude menée par des étudiants de l'Université catholique de l'Ouest à Angers, (Rousseau, T. 2004-2005). Montre des discours d'enfants fortement liés aux idées des parents. Et cela se remarque lorsque l'enfant utilise des arguments ou un vocabulaire inhabituel.

- **La socialisation à l'école :**

La majorité des écoles sont explicitement centrée sur la transmission des connaissances « académiques », cela se traduit entre autres par le projet pédagogique. Toutefois, un certain nombre d'attitudes et de comportements sont implicitement valorisés par l'école, y compris la tolérance ou le respect des différences individuelles. Cela varie donc en fonction du travail valorisé dans les écoles. L'enfant est-il d'abord évalué en fonction de ses connaissances académiques ou en fonction de ses caractéristiques personnelles et de ses relations avec ses pairs ?

Ces différences entre les écoles ont une incidence directe sur les attitudes des enfants valides envers leurs pairs handicapés. Dans le contexte d'un enseignement « académique », l'élève handicapé devra apporter la preuve de ses compétences pour être en compétitivité avec les enfants valides. Par contre, dans une école qui travaille plus sur la notion d'acceptation de la différence, il sera plus facile pour l'élève handicapé de s'appuyer sur l'entraide et sur l'ouverture d'esprit des élèves valides et donc de s'intégrer.

Il serait intéressant de projeter ce modèle pédagogique dans un modèle éducatif plus général. Notons qu'en France l'organisation de l'enseignement est différente et permet la création de classes spécialisées (appelée CLIS) intégrées dans une école normale. Certains enfants « handicapés » des CLIS peuvent intégrer des classes « normales » lors de certaines activités ou cours, ils sont également ensemble durant les récréations.

L'organisation de l'enseignement en Belgique ne permet pas cette pratique. Alors que nous avons vu l'importance de réaliser ces expériences d'intégration dès le plus jeune âge.

Nous nuancerons malgré tout en disant que la Belgique met néanmoins en place d'autres accès pour les personnes handicapées. Nous ne pouvons ici, faire une critique du système belge, mais nous voulions montrer qu'il y a encore des réponses (que d'autres pays ont parfois trouvées) à donner à l'intégration.

7. Origines de l'angoisse face au handicap :

Le handicap n'est pas un concept en soi, mais définit plutôt le cadre catégoriel d'une expérience. Si l'on veut, le sens sur lequel nous fondons nos rapports aux handicaps est insinué dans la relation qui résulte du discrédit que l'on attache à un individu porteur d'un attribut, attribut qui le différencie de l'idée du stéréotype préfabriqué par nos attentes normatives", disait le sociologue Erving GOFFMAN. (R. DADOUN, 1996).

Ces propos traduisent mieux, peut-être, l'idée négative que l'on a, à l'égard d'une personne porteuse d'un handicap. Car le mot handicap frappe, il fait peur, il est une souffrance. On constate qu'il est reçu d'emblée comme un choc, il traumatise, il marque le négatif, le défaut, la déficience, l'incapacité, la perte...C'est pour la société, un malheur destructeur. Le handicap constitue un sujet fécond en réflexions.

Le terme Handicap fait penser à un fauteuil roulant, des béquilles, une canne d'aveugle et autres appareils... Cependant, le handicap est bien plus large, il englobe bien des situations différentes : allergie, hernies discales, amputation, décalcification osseuse, problèmes musculaires, maladies et autres.

Chaque handicap va entraîner des limitations variables dans le temps et selon la situation. Il dépendra de ce que la personne veut faire, de ce qu'elle a à réaliser et des circonstances dans lesquelles elle devra la faire. Le concept de handicap apparaît donc difficile à cerner et la situation de handicap a reçu diverses appréciations.

La situation de handicap est un état de réduction ou d'absence, chez une personne, de ses capacités physiques ou mentales. Il résulte d'une maladie, congénitale ou non, d'accident, qui l'empêche d'exécuter les activités domestiques et professionnelles, et qui nécessite soit, une rééducation médicale physique pour retrouver l'usage de ses membres et ou de ses compétences intellectuelles, soit l'assistance d'une tierce personne. Ce qui rejoint les propos de (R.DADOUN :1996).Qui affirme que "Plus le niveau intellectuel des handicapés est limité, plus ces derniers ont besoin d'être accompagnés par des adultes à la fois dynamiques et apaisants...". Cette situation pourrait également nécessiter une rééducation intellectuelle en vue d'intégrer ou réintégrer un environnement professionnel.

Une autre théorie, pour expliquer l'angoisse, selon C. Herou et S. Korff-Sausse cite la peur émanant des idées de vie et de mort. « Un bébé atteint d'une anomalie suscite un choc émotionnel qui mobilise toujours des idées de vie et de mort. » (Herou, C. & Korff-Sausse, S. (1999, p.10). Les avancées de la médecine, avec le diagnostic anténatal, ne font qu'accroître l'ambivalence à l'égard de cet enfant handicapé, vécu comme une erreur de la médecine, un raté de la prévention.

Chapitre III

Présentation des Associations D'enquête

1. Association d'aide aux personnes handicapés « THILELI » de Tadmaït :

La commune de Tadmaït (18km à l'ouest du chef-lieu de Tizi-Ouzou) est l'une des rares localités de la wilaya de Tizi-ouzou d'être dotée d'une association d'aide aux personnes handicapées.

Dénommée Thileli, l'association qui active à Tadmaït et qui a vu le jour le 18 mars 2011, elle est la première du genre dans cette localité. Son siège est à l'intérieur de la maison de jeunes de Tadmaït. De vocation sociale, elle porte soutien et aide aux handicapés. Ses dirigeants ont organisé plusieurs campagnes de sensibilisation afin que les citoyens viennent massivement contribuer à l'allègement des souffrances de cette frange défavorisée de la société.

«Nous voulons donner une dimension régionale à notre association afin de toucher tous les handicapés de notre région. De ce fait, nous lançons un appel à toutes les personnes qui peuvent nous aider d'une manière ou d'une autre, de se rapprocher de notre siège». Dit, le président de l'association.

Un recensement des personnes handicapées a été réalisé l'année dernière dans la région par les responsables de l'association, pour noter le nombre des handicapés dans la commune de Tadmaït en vue de leur attribuer des fauteuils électriques, Concernant les statistiques, les chiffres ne sont pas encore connus avec exactitude ? rappelle-t-on. De son côté, l'un des membres fondateurs de l'association, affirme :

«Nous voulons faire sortir les handicapés à l'extérieur pour les voir parmi nous, afin de leur éviter la solitude, la routine et le marasme qui les accablent quotidiennement chez eux».

Grâce aux efforts et à la mobilisation des membres de cette organisation de bienfaisance, plusieurs handicapés de la commune de Tadmaït ont bénéficié des fauteuils électriques avec lesquels ils peuvent se déplacer aisément, surtout que certains d'entre eux n'ont pas mis les pieds à l'extérieur de leurs domiciles pendant vingt ans.

*« Depuis que j'ai obtenu ce fauteuil électrique, mes jours sont devenus meilleurs, car je me suis libéré de mon handicap, je me déplace tout seul, sans être assisté par quelqu'un ».*nous dira Mourad, l'un des handicapés de la localité.

- **Les objectifs de l'association :**

Selon ses statuts de sa création, cette association a pour but :

- Sensibiliser les populations et lutter contre les préjugés qui entourent leur handicap.
- Œuvrer pour la solidarité et le soutien psychologique et moral des handicapés.
- Œuvrer pour une bonne prise en charge sanitaire des handicapés physiques.
- Acquisition d'appareillage permettant une autonomie effective de la personne handicapée physique
- Favoriser l'autonomie des handicapés notamment en leur permettant de vivre en extérieur avec les moyens adéquats et en leur garantissant l'accessibilité aux trottoirs, aux bâtiments et édifices publics ainsi qu'aux moyens de transport.
- Faire en sorte que le handicap physique ne soit pas un obstacle pour l'accès à l'école.
- Aider à l'épanouissement des handicapés à travers des activités de détente.

- **l'organigramme des membres de bureau :**

- Président
- Secrétaire général
- S.G adjoint
- Trésorier générale
- T.G adjoint
- 4 vice-présidents
- 4 membres
- L'association se compose aussi d'une vingtaine d'adhérents, vu la jeunesse de cette dernière.

- **Ressources financière :**

Les ressources financières de l'association sont constituées par :

- Les cotisations de ses adhérents dont le mandat sera fixé par le règlement intérieur de l'association.
- Les revenus liés aux activités de l'association.
- Les dons et legs reçus dans le respect des lois règlementaires en vigueur.
- Les subventions éventuelles de l'Etat, de la wilaya ou de la commune.
- Impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS). Bénéficient également d'une exonération permanente au titre de l'impôt sur le bénéfice de sociétés.
- Les entreprises relevant des associations de personnes handicapées agréées ainsi que les structures qui en dépendent.

- **Les conditions d'adhésion à l'association :**

Pour être membre de l'association, l'adhérent doit remplir les conditions ci-après :

- Jouir de ces droits civils et civiques
- Etre membre bienfaiteur ou d'honneur
- Jouir d'une volonté humaine
- Etre membre actif et disponible à aider les autres
- Œuvrer pour la solidarité et le soutien
- En ce qui concerne les personnes handicapées, l'enfant handicapé scolarisé est favorisé en premier lieu.

- **La qualité de membre de l'association se perd par :**

- La démission formulée par écrit auprès du bureau de l'association
- Le décès
- Le non-paiement des cotisations
- La radiation pour motif grave (déterminé par le règlement intérieur de l'association)
- La perte de l'un des critères fixés initialement pour toute adhésion

- **Les moyens et les réseaux mobilisés de l'association :**

Pour réaliser une ou plusieurs activités dans l'association, les acteurs mettent en œuvre des stratégies et des moyens pour que l'activité se déroule dans de bonnes circonstances. Et pour satisfaire tous ceux qui assistent ou participent à l'activité, pour ce faire, la première activité prioritaire qu'ils ont donnée, ce sont les réunions.

A chaque fois qu'ils organisent une activité ils font appel à tous les membres et adhérents pour discuter le programme et répartir les tâches et les rôles. C'est l'organisation interne de l'association. Ensuite, sur le terrain où se compliquent un peu les choses, un groupe doit s'occuper d'informer la population, soit par voie d'affichage ou de bouche à oreille.

- **Profil des acteurs : les membres du bureau exécutif de l'association.**

N°	Sexe	âge	Situation matrimoniale	Niveau d'instruction	profession	Résidence
Acteur 1	masculin	45 ans	Marié	universitaire	Gérant d'une entreprise en France	En France
Acteur 2	masculin	36 ans	Marié	secondaire	Sans emploi	Tadmait
Acteur 3	masculin	39 ans	Célibataire	secondaire	Fellah	Tadmait
Acteur 4	masculin	33 ans	Marié	universitaire	Responsable des opérations (Banque)	Tadmait
Acteur 5	masculin	44 ans	Marié	universitaire	Chef de centre (A.D.E)	Tadmait

- **Idées, engagement et adhésion des acteurs dans l'association :**

L'idée est le centre principal ou le point de départ de toute action ou projet qu'on veut réaliser. Elle est une représentation mentale, « une pensée », elle nous permet de comprendre le fait associatif. Pour ce faire, on doit s'interroger sur la manière de construire ou d'avoir une idée de s'associer, de créer ou d'intégrer l'association.

Les acteurs associatifs sont en ordre chronologique selon le tableau ci-dessus.

Premier acteur : président d'honneur et instigateur de l'association :

D'après cet acteur, le seul et unique facteur qui l'a motivé et encouragé dans l'adhésion et la création de cette association est bel et bien le téléthon¹ en France.

« c'est à partir de là que j'ai commencé à me consacrer pour mon pays, en commençant par ma région natale et mon premier don, un fauteuil électrique destiné pour l'actuel président de cette association, petit-à-petit on a enchainé les actions dans les années 2002 et cela s'est effectué sans siège. C'est à partir du 18 mars 2011 qu'a connue l'association son émergence, en organisant un gala artistique, un moyen de faire connaître notre association et de faire parler d'elle, et le plus important de sensibiliser les populations et lutter contre les préjugés qui entourent leur handicap, et d'une autre manière s'adresser directement à cette frange de la société en leur disant qu'ils ne sont plus seules ».

¹ téléthon : un programme télévisuel de 30 heures dont le but est de recueillir des fonds pour une œuvre caritative.

Deuxième acteur : le président de l'association :

« Avant toute chose je suis handicapé moteur, alors je suis très bien placé pour comprendre ce dont a besoin le handicapé et ce qu'il ressent quotidiennement. C'est cela qui m'a encouragé à suivre cette voie, Imaginez que vous avez aidé une personne avec un fauteuil électrique et que vous avez réussi à faire sortir cette personne de chez elle après 20ans de vie recluse et de refoulement. C'est une grande satisfaction et un énorme soulagement en ce qui me concerne, c'est cela qui me motive de plus en plus ».

Troisième acteur : le premier vice-président :

« Tout a commencé par mon voyage en France, où les conditions sont beaucoup plus favorables envers les handicapés, qu'en Algérie. Ainsi, le besoin d'aider et de donner un sens à sa vie s'est manifesté pour soutenir ce genre de mouvement, (vous savez « thismin » cette jalousie de voir cette magnifique solidarité envers leurs handicapés alors que dans notre pays c'est l'indifférence totale, voilà ma raison de mon engagement dans ce genre de mouvement ».

Cinquième acteur : le trésorier de l'association :

« Dans ma période estudiantine à Alger, j'ai été sollicité par l'un de mes amis pour une journée de bénévolat dans une association dont il était membre. Alors, j'ai bien aimé ce genre de mouvement associatif, et je me suis demandé pourquoi pas renouveler cette expérience vu mes convictions religieuses à caractère humanitaire. De ce fait, je n'ai pas hésité une seconde quand j'ai été sollicité dans l'actuelle association par mon expérience dans le domaine de la finance ».

Quatrième acteur : le deuxième vice-président :

« En ce qui me concerne le premier responsable de mon engagement dans le mouvement associatif est « la curiosité ». Car bien avant j'ai déjà été président d'une association culturelle « IFLISSEN N MELLI » de la même localité de (1995-1997). Ensuite, j'ai intégré un parti politique, en plus d'être un ancien maire de la commune de Tadmaït, alors j'ai toujours été dans le mouvement associatif ».

2. Association pour l'insertion et communication des handicapés moteurs de la wilaya de Tiziouzzou (A.I.C.H.M)**Siège : bâtiment des enseignants des 20 logts – Tiziouzzou :**

L'Association des handicapés de la Wilaya de Tizi-ouzzou, la plus ancienne établie au rez-de-chaussée du bâtiment des enseignants au centre-ville de Tizi-ouzzou, et qui est la première association des handicapés moteurs de la wilaya de TiziOuzou. Elle est fondée en 1987, d'où elle demeure encore comme une association mère, vu son ancienneté et à qui l'on doit le mérite d'avoir aidé beaucoup d'associations à voir le jour. Cette dernière se distingue par son caractère social et chaleureux ainsi par ses activités hors du commun (formations, expositions, excursions, galas artistiques), d'où on peut reconnaître l'illustre KHALLOUI Lounès, ami de l'association à l'instar de beaucoup d'artistes régionaux.

- **Les objectifs de l'association :**

- Insertion par le travail et la formation.
- Exprimer les doléances et les préoccupations des handicapés par les moyens de communication légaux.
- Loisirs.

- **L'organigramme du bureau de l'association :**

Le bureau de l'association, élu conformément à la loi et dans les limites du statut, est composé de :

- 1 président
- 2 vice-présidents
- 1 secrétaire général
- 1 secrétaire général adjoint
- 1 trésorier général
- 1 trésorier général adjoint
- 2 assesseurs
- L'association se compose de 250 adhérents, tous des personnes handicapés (nécessiteux)
- Selon le président de l'association, Il existe des membres bienfaiteurs, alors que le bénévolat n'existe plus.

- **Ressources financière :**

Les ressources financières de l'association sont constituées par :

- Les cotisations de ses adhérents dont le mandat sera fixé par le règlement intérieur de l'association.
- Les revenus liés aux activités de l'association.
- Les dons et legs reçus dans le respect des lois règlementaire en vigueur.
- Les subventions éventuelles de l'état, de la wilaya ou de la commune.

- **Caractéristiques d'adhésion :**

- Etre de nationalité algérienne.
- Jouir de leurs droits civils et civiques.
- Etre handicapé (es) ou parents d'handicapé (es).

- **La qualité de membre de l'association se perd par :**

- La démission formulée par écrit auprès du bureau de l'association.
- Le décès.
- Le non-paiement de cotisation.
- La radiation pour motif grave (déterminé par le règlement intérieur de l'association).
- La perte d'un des critères fixés initialement pour toute adhésion.
- La dissolution de l'association.

- **Les moyens et les réseaux mobilisés de l'association:**

Pour mener des actions au sein de l'association, les acteurs sollicitent tous les membres pour des réunions, dans le but de dégager un programme ou un ordre du jour, ainsi pour le bon déroulement des activités, les acteurs associatifs optent pour des stratégies et la

mobilisation des moyens. Avant chaque activité à faire, les membres font recours aux réunions, comme la première étape indispensable, faire parvenir tous les membres, pour répartir les tâches, organiser les activités, mettre chaque personne à sa place, Pour faire parvenir la population à assister aux activités, les acteurs procèdent aux affichages, ainsi qu'à la bonne vieille méthode du bouche à oreille.

- **Profil des acteurs : les membres du bureau exécutif de l'association.**

N°	Sexe	âge	Situation matrimoniale	Niveau d'instruction	profession	résidence
Acteur1	masculin	66 ans	Marié	Ecole coloniale (C.E.P)	retraité	Tiziouzou
Acteur 2	masculin	49 ans	Marié	Secondaire	Infirmier diplômé d'état	Tizirached
Acteur 3	masculin	74 ans	Marié	Ecole coloniale (C.E.P)	retraité	Rjawna
Acteur 4	féminin	42 ans	Marié	Terminale	Bureau d'affaire	Tiziouzou (centre)
Acteur 5	masculin		Célibataire	universitaire	Cadre d'éducation	Boghni

- **Idée et adhésion des acteurs dans l'association :**

Dans chaque projet dans la vie, on doit souligner dès le début les objectifs et les raisons de notre engagement. Ce sont en effet les soubassements sur lesquels une organisation quelconque, et d'ordre public, fut créée. Sur cette logique l'acteur associatif lui-même a ses propres inspirations, objectifs et motifs qui l'ont incité pour adhérer à ce genre de mouvement associatif.

Les acteurs associatifs sont en ordre chronologique selon le tableau ci-dessus.

Premier acteur : le président de l'association :

« Parmi les raisons de mon engagement dans le mouvement associatif c'est mon handicap comme vous le voyez. Et je n'ai pas toujours été dans cette condition, ce n'est que par le biais d'un accident a l'âge de 22ans qui a couté mon amputation d'une jambe, vu ma situation je suis dans la mesure de comprendre n'importe quel handicapé puisque je vis ce qu'il vit, et je ressens ce qu'il ressent. De ce fait, je vais vous raconter une petite histoire de la méchanceté et de l'individualisme des gens. un jour en voulant prendre le transport public, le bus étant complet, les gens à l'intérieur ne se sont même pas portés la peine de me laisser m'asseoir, comme si subitement je suis devenu invisible, car ils se retournaient sur mon passage, même vous jeune homme et je suis désolé de vous dire cela. Cependant en récoltant toutes les informations dont vous avez besoin pour votre travail, de ce pas vous allez nous oublier. Voyez-vous jeune homme vu mon âge et mon expérience dans ce domaine, j'ai vu et vécu beaucoup de choses à travers cette association et pour vous dire finalement que le handicapé s'est retrouvé à combattre sur deux fronts. D'un côté, l'absente totale de l'Etat et de l'autre, une société qui le marginalise à fur et à mesure car c'est le valide qui exclut l'invalidé ».

Deuxième acteur : le second vice-président :

« Vous savez j'ai toujours contribué dans le social. J'ai fait partie du comité de mon village, je suis aussi le président d'une association de parents d'élèves. Même mon travail actuel en tant qu'infirmier diplômé d'Etat consiste à aider et assister des handicapés mentaux à l'établissement psychiatrique de OuedAissi « FernaneHanafi ». Pour vous dire simplement que j'ai toujours été dans l'humanitaire. Ou je suis sollicité, je réponds favorablement à cette demande et avec plaisir ».

Troisième acteur : le secrétaire général de l'association :

« Voyez-vous jeune homme, à un certain âge de ma vie, j'ai été atteint par une assez grave maladie. Dieu merci que j'ai réussi à vaincre depuis. Néanmoins pendant cette période désagréable, j'ai eu la patience de comprendre le vrai sens du besoin et de la solitude, malgré la présence de ma famille. Cependant, j'avais besoin de soins, de soutiens, de voir d'autres personnes, de voir mes amis et d'oublier ma maladie du moins pour quelques heures. Voilà ma raison de mon engagement dans ce genre d'association. Et pour vous dire clairement que je suis en connaissance de ce dont les gens souffrent, puisque j'ai déjà connu cela et depuis c'est devenu plus qu'une motivation, mais un combat ».

Quatrième acteur : membre actif :

« Ma seule et unique raison de mon engagement est principalement mon fils. Voyez-vous je suis une mère, avec un certain sentiment de culpabilité je fais tout ce qui est en mon pouvoir pour qu'il puisse vivre une vie normale, se sentir normal pour une fois, vu sa sensibilité, représentant un déficit visuel (non voyant). Malgré son handicap, il fait partie de la ligue « handisport¹ de la wilaya de Tiziouzou, section natation. Il est même titulaire d'une médaille en bronze,

J'ai un autre projet de création d'une association handisport, dont j'ai rencontrée quelques obstacles. Cependant un jour ou l'autre mon but sera atteint ».

¹handisport :handisport pour ceux qui ne comprennent pas est un sport dont les règles ont été aménagées pour qu'il puisse être pratiqué par des personnes ayant un handicap physique ou sensoriel.

Cinquième acteur : le premier vice-président :

« Je suis issue d'une famille de militants. Donc automatiquement la revendication c'est dans la tradition, c'est une culture. Effectivement, actuellement je suis premier vice-président d'une association de français à TiziOuzou. Dans le passé j'ai été un membre exécutif dans un parti politique, j'ai été même une ou deux fois au congrès mondial amazigh aux Iles Canari grâce au mouvement associatif identitaire, pour vous dire simplement que j'ai fait partie de l'opposition, du culturel, de l'identitaire même dans les droits de l'homme, une autre raison de mon engagement qui est ma condition car je viens d'une famille modeste et je sais qu'est-ce que c'est la privation, c'est vrai que sont rares les gens qui ont grandi dans l'aisance et l'opulence qui viendront militer alors qu'il connaisse pas la faim, c'est l'idéal, alors qu'il n'y que les gens qui ont connu la pauvreté qui peuvent ressentir cela. En ce qui concerne mon engagement dans l'association des handicapés et je suis désolé de le dire car si je n'étais pas handicapé peut-être je ne viendrai pas »

Chapitre IV

Le rôle des associations

Rôle des associations des handicapés :

1- Association de tadmaït :

Par principe toute association naît d'un besoin. Celui-ci peut être de nature différente. Il est le moteur de la volonté de quelques-uns de faire naître une association. Présentes dans le champ de l'aide sociale bien avant que l'État ne s'y engage, les associations y sont toujours majoritaires parmi les structures gestionnaires. Elles ont joué un rôle historique de médiateur en exprimant les besoins des populations qu'elles représentent et en élaborant des problématiques sociales.

Dans un entretien avec le fondateur de l'association, ce dernier nous dira :

« Malheureusement en Kabylie, en règle générale on perçoit le handicap comme une sorte de tare « el3ib » alors le premier objectif de cette association est d'ébruiter de sensibiliser les gens autour de la question du handicap, essayer de propager l'idée que la société doit changer de regard envers le handicap »

Le même acteur nous dira encore :

« Nous voulons faire sortir les handicapés à l'extérieur pour les voir parmi nous, afin de leur éviter la solitude, la routine et le marasme qui les accablent quotidiennement chez eux ».

De vocation sociale, cette association porte soutien et aide aux handicapés, mais aussi contribue à l'allègement des souffrances de cette frange de la société défavorisée ainsi qu'à leur entourage, car le handicap n'affecte pas uniquement leur propre situation mais également celle de leur famille.

Alors cette association, depuis sa création a comme objectif principal d'aider les personnes handicapées dans la région en les dotant notamment de fauteuils roulants électriques pour leur permettre de se déplacer sans être assistés.

« Certaines de ces personnes ne sont pas sorties de chez elles depuis 20 ans. Grâce aux fauteuils dont elles viennent de bénéficier, elles roulent aujourd'hui parmi nous, comme elles soulagent aussi quelque peu leurs proches parents dont elles dépendaient habituellement en permanence », nous fera remarquer le président de l'association.

1-1-Le rôle des acteurs associatifs « THILELI »

La direction d'une association doit être assurée conformément à la répartition des rôles prévue par les statuts (ou le règlement intérieur). Les pouvoirs de conception, de décision et de réalisation sont la plupart du temps répartis entre différentes instances dirigeantes.

Parmi celles-ci se distinguent habituellement une assemblée générale, un conseil d'administration, un bureau et un représentant légal.

Premier acteur : président d'honneur et instigateur de l'association :

Nous avons eu l'honneur de parlementer et d'interviewer celui à qui l'on doit l'existence même de cette association, l'instigateur, la pierre angulaire et le pilier de cette dernière, néanmoins qui tient fermement à son anonymat, alors que c'est « un individu hors-normes qui

a le mérite d'être sous les feux des projecteurs et d'avoir une part de reconnaissance » nous dira un partisan de l'association, dans la localité de Tadmait.

Notre interviewé a une notoriété exponentielle car toute la région reconnaît les bienfaits de ce dernier. Cependant chez tout grand homme l'humilité et la modestie sont des choses innées, d'où son penchant pour la dénomination « d'acteur 1 »

Pour bien comprendre le rôle et les actions de notre acteur, commençons tout d'abord par le commencement. De ce fait, ce dernier nous dira *« comment j'ai réussi à créer une association dans la localité de Tadmait ? J'ai vu comment le handicap était pris en charge en France, j'ai participé à une ou deux opérations il y a une vingtaine d'années à ce qu'on appelle le téléthon(...) de ce fait, j'ai compris à quel point c'était important de se mobiliser, des personnes lambda, des parents d'élèves, des écoles, des autorités publiques, des mairies, des associations sportives, se mobilisent une journée par an pour ramasser de l'argent et pour faire don à une grande association qui s'appelle l'AFM association des myopathes de France et avec cette argent là ils font des recherches pour essayer de trouver une solution à cette maladie. C'est ainsi que j'ai eu l'idée dans un premier temps d'acheminer des fauteuils électriques à travers mes propres moyens et qui sont des initiatives personnelles, d'ailleurs la première personne qui a bénéficié d'un fauteuil électrique est le président actuel de cette association, qui est en situation de handicap, lui-même myopathe (...) ainsi tous les deux, on a eu l'intention de propager cette action, petit à petit, on a réussi à ramener quatre fauteuils en suite dix, jusqu'à un total de trente fauteuils électriques (...) on a pensé à créer une association car il y avait un besoin énorme, aussi les gens commençait à être au courant, alors on s'est dit pourquoi pas créer une association, peut-être que des gens de bonne volonté puissent nous aider soit matériellement, soit financièrement ou moralement (...) on avait surtout créer cette association pour essayer de propager l'idée que la société doit changer de regard envers le handicap, voilà notre premier objectif ».*

Toujours, au sujet des objectifs et des actions menées, le même acteur nous dira.

« En grosso modo, mon rôle c'est celui qui à ramener l'idée et lancer le mouvement, ainsi avec la participation de mon entourage et proches, on a réussi à créer un cercle de donateurs en France supervisant sans être trop indiscret tous les besoins de l'association »

Selon le président de l'association et nous citons que cet acteur (président d'honneur) :

« C'est grâce à lui, sa famille et ses contacts à l'étranger qu'on doit 90 % de cette association « d neta i dessah ».

Deuxième acteur : le président de l'association :

Etant le président de l'association, notre acteur joue un rôle dans l'action organisatrice de cette dernière. Son travail se résume dans les actions de base, d'une manière à veiller sur le déroulement des réunions, la préparation des ordres du jour, ainsi que la prise en charge et le contrôle des activités et les tâches de chaque acteur associatif. Il a présidé sur toutes les activités menées jusqu'à présent, dans le but d'assurer la continuité et le bon fonctionnement de l'association. Son engouement pour l'association l'a poussé même dans sa propre condition de voyager en France avec un fauteuil manuel et d'y revenir avec un tout nouveau fauteuil électrique dans le but d'y économiser des frais de dédouanement pour l'association. Ainsi, cette opération a été renouvelée à chaque fois que le besoin s'y prête. Malgré son handicap, il contribue d'une manière ou d'une autre dans le cheminement de sa quête dans le

but précis d'accompagner les personnes en situation de handicaps. Dans cette logique de ses actions, cet acteur nous dit :

« S'occuper des handicapés n'est pas une charité, mais c'est un devoir. Aussi, nous faisons appel à tous ceux qui peuvent soutenir cette frange de la société à le faire du peu qu'ils pourraient »

Selon cet acteur l'association est bâtie sur une structure verticale, où se trouve une hiérarchie de responsabilité assignée à chaque acteur. Néanmoins ses derniers ne se considèrent pas comme différents au sens de la division des tâches, car tout travail est effectué en parfaite symbiose et en étroite collaboration. A cet effet, cet acteur nous témoigne :

« Le siège a désormais une secrétaire qui y assure une permanence quotidienne, avec comme rôle de recenser les handicapés en vue de prendre en charge leurs doléances et les orienter. Personnellement ça me procure une certaine quiétude et d'une autre manière un peu de liberté car bien avant toutes les charges de l'association avaient une retombé sur moi »

Troisième acteur : le trésorier de l'association

Dans l'association tout autant que dans l'entreprise, la maîtrise du domaine financier est déterminante pour le succès du projet ; la fonction financière est donc stratégique et elle doit faire l'objet de précautions particulières. Néanmoins de nombreuses structures, et notamment celles de petite taille, négligent leur gestion comptable. Or à juger le degré de pertinence, la tenue d'une comptabilité peut s'avérer utile dans le cadre du bon fonctionnement de l'association et d'un souci de transparence de ses comptes. Cette tâche s'inscrit le plus souvent dans le cadre des missions attribuées au trésorier.

En ce qui concerne notre acteur, vu son expérience dans le domaine de la finance, lui-même responsable des opérations dans une banque, son rôle ne se résume pas simplement en un statut de caissier ou comptable. Il est l'un des principaux maillons de l'équipe dirigeante de l'association. C'est le responsable de la politique financière définie par la direction de l'association *« je m'occupe de tous les flux d'argent d'entrée et de sortie »* dira-t-il.

Autrement dit, c'est le gestionnaire responsable des fonds de l'association, Il trace les objectifs des dépenses à engager pour réaliser le programme d'activité, Il propose les objectifs à atteindre au plan des ressources, tout en assurant la relation entre l'association et le banquier.

Quatrième acteur : le second vice-président :

Au-delà de son statut de second vice-président, notre acteur est chargé aussi de la gestion administrative de l'association, vu ses compétences dans le domaine administratif, occupant dans le passé le poste de maire dans la localité de Tadmaït. De ce fait, rien n'échappe dans le traitement des dossiers administratifs inhérent à l'association, s'assurant ainsi de l'accomplissement des tâches administratives en général et de la correspondance de l'association.

Autrement dit notre acteur a pour rôle, la coordination entre l'association et l'administration vis-à-vis des services publics. Ainsi, c'est lui qui prend en charge les demandes administratives, soit à la wilaya, l'APC, la DRAG ou à la DASS. Il participe aussi à toutes les décisions politiques. Par son rôle, il est amené à travailler en collaboration étroite avec le Président et le Trésorier.

Cinquième acteur : le vice-président :

Quant à notre acteur occupant le statut de premier vice-président, ce dernier de par son rôle est suppléé au président en cas d'absence de celui-ci. Néanmoins, en ce qui le concerne, notre acteur s'attèle sans se ménager à toutes les activités de l'association

« Je suis un homme de terrain et je m'engage volontairement, sans restriction à toutes les activités de l'association car voilà notre but ». dira-t-il

Notre acteur a pour rôle aussi d'informer et de réunir tous les membres de l'association en ce qui concerne les mises en points.

1-2-Les apports de l'association pour l'entourage des handicapés.

Selon les partisans de l'association, si on devait faire la comparaison de toutes les associations en Algérie, alors celle-ci mériterait indéniablement la première place, de par sa compétence, son dynamisme, ainsi que ses ressources que certains traitent d'inconcevable. Malgré son jeune âge qui ne remonte qu'aux années 2011, cette dernière s'est permis de jouer dans la cour des grands un rôle important dans la société et de faire de l'ombre à un nombre d'associations plus anciennes.

L'inauguration de l'association qui a permis son émergence, s'est effectuée à travers un gala artistique en l'honneur des handicapés, organisée à l'école primaire Amar Bayou du centre-ville de Tadmait. Des familles se sont déplacées pour la circonstance. Se voyant entourés par tout ce beau monde, les handicapés ont oublié, momentanément, leurs souffrances. Un événement marquant toute la localité et dont les échos résonnent jusqu'à présent. Pour cet événement associatif, l'acteur commente :

« Dans cette réception, on avait fait appel à toute la commune de Tadmait et on avait fait venir entre 600 et 700 personnes, d'un côté les personnes handicapées et de l'autre les personnes valides. Et pour la première fois on avait mis en scène des personnes invalides, pour dire effectivement nous sommes coincés dans nos maisons, on a besoin de sortir, d'avoir une vie normale et ne plus avoir cette culpabilité d'être un handicapé ». nous dira le fondateur de cette association qui nous rajoute : *« moi personnellement, j'ai fait sortir des gens de chez eux, après 20 ans de vie recluse ».*

Effectivement, l'association a permis à 35 personnes invalides de bénéficier chacune de son propre fauteuil électrique en plus des dix qui sont à venir prochainement et dont les propriétaires attendent impatiemment. L'association a fait aussi don d'une vingtaine de fauteuils manuels. Elle a permis le financement de certains médicaments, vu leur inexistence sur le marché algérien. L'association a permis, en outre le financement de quelques opérations chirurgicales, dont un petit garçon qui amenait à se faire soigner en Tunisie grâce à un mouvement de solidarité des citoyens de la localité de Tadmait. L'association joue aussi un rôle d'assistance, en vue d'orienter et accompagner cette frange de la société dans tout traitement de dossier vis-à-vis des autorités publiques, ainsi que des services de l'ONAAPH.

Dans son intervention, le directeur de l'ONAAPH a promis une dotation de deux fauteuils roulants par mois, Les jeunes chômeurs de la commune se mettent de la partie. Ils sont sensibles au malheur de leurs frères et sœurs handicapés à vie. Ils se disent prêts à contribuer, d'une façon ou d'une autre, à l'allègement des souffrances des handicapés. Un geste qui les honore. Quant au P/APC, il déclare mettre à la disposition de l'association un

siège au centre-ville. Pour le trésorier " *l'association vient d'ouvrir un compte au niveau du CPA de Tizi-Ouzou. Les commerçants, les émigrés et autres bienfaiteurs sont prêts à y contribuer. Des promesses nous sont parvenues, et cela nous encourage! Les objectifs sont nombreux et complexes, nous avons des enfants handicapés à scolariser. Les loisirs ne sont pas à négliger. Nous avons prévu des sorties plage ! Cette année, c'est tombé avec le Ramadhan!*".

Face à ce mouvement de solidarité, le président de l'association déclara " *Nous sommes très contents de ce geste et nous remercions tous ceux qui apportent une aide aux personnes handicapées, Grâce aux fauteuils roulants électriques venus de France, ils sont là parmi nous! Les familles sont quelque peu soulagées avec ces fauteuils qui permettent à leurs enfants ou parents de se déplacer!*"

D'un autre coté les personnes invalides ont exprimés leur jouissance :

«Depuis que j'ai obtenu ce fauteuil électrique, mes jours sont devenus meilleurs, car je me suis libéré de mon handicap, je me déplace tout seul, sans être assisté par quelqu'un», nous dira Mourad, l'un des handicapés de la localité.

Dans un entretien avec une handicapée de la localité et en lui posant la question suivante « êtes-vous satisfaite de cette association ? ». Après un long silence, émue, cette dernière nous a répondu « *oui je suis pleinement satisfaite, grâce à elle je peux me déplacer, grâce à elle j'ai fait la connaissance de nouveaux amis* ». Pour cette dernière le concept, la notion d'amitié est non sequitur, la seule présence amicale qu'elle a connue est bel et bien celle de sa famille, de ce fait, l'association lui a permis de côtoyer des gens de sa propre condition, pouvant se comprendre mutuellement.

L'un dans l'autre, si un jour vous avez l'intention de visiter la localité de Tadmaït et d'en apercevoir une personne handicapées roulant sur un fauteuil électrique, alors vous serez dans la certitude que c'est à cette association que revient pleinement le mérite.

1-3-Les attentes des personnes handicapées :

Comme toute personne en situation de handicap, la première des choses à être revendiquée est bien le droit à la dignité. Cette population défavorisée a besoin avant toute chose de considération, de soutien moral et psychologique, d'avoir le sentiment d'appartenance parmi la collectivité, en étant des citoyens à part entière et connaître le bonheur comme des personnes tout à fait normale et non à être considéré comme une sous-culture appartenant à une catégorie d'entre deux, ni exclu, ni totalement intégré.

«Les gens sont méchants, ils blessent, les mots blessent, les gens nous mésestiment et nous marginalisent. Nous aussi nous sommes des êtres humains, nous avons un cœur et nous sommes sensibles. Il y a même certaines familles qui ont honte de leurs enfants handicapés alors que personne n'est à l'abri d'un handicap », nous dira Aïcha une handicapées de la localité.

Face à cette nonchalance nationale à l'égard de ces « oubliés de la société », ces derniers revendiquent aussi la revalorisation de la pension, de la facilité de l'accès au travail, aux soins et au logement. Ils revendiquent aussi l'aménagement des espaces publics de façon à leur assurer une certaine mobilité, ce qui leur ouvrira les portes d'accès au monde de l'éducation.

« À chaque fois que je voudrais monter sur le trottoir pour faire mes courses, je me retrouve dans l'obligation de demander de l'aide aux passants pour soulever mon fauteuil électrique, sachant que la bordure du trottoir est souvent trop haute par rapport à la chaussée », nous dira Mourad, handicapé de la localité.

Ils appellent notamment l'État à améliorer les conditions de leur vie. Cette frange de la société est dépourvue des droits les plus élémentaires. « Même l'allocation qui nous est allouée n'est pas versée de manière régulière », estiment-ils.

« Disons, que l'État a consacré, depuis plusieurs années, une pension mensuelle qui était de 3 000 DA. À partir de 2007 cette somme a été augmentée de 1 000 DA, pour passer à 4 000 DA. Seulement là, une question s'impose d'elle-même. Est-ce que ça répond à toutes les dépenses du handicapé, lui qui est appelé à assumer parfois à deux fois plus de frais qu'une personne valide ? » Nous dira un handicapé de la localité.

Dans une société où le rôle du législateur, plus précisément, celui des lois ne sauraient garantir à elles seules un mode de vie, humainement correct aux personnes handicapées. De ce fait, c'est à se demander comment les associations contribuent-elles encore à l'allègement des souffrances de cette frange de la société défavorisée, si nous sommes en connaissance de leur qualité de surhomme et à se demander encore comment celles-ci, font-elles pour exister encore, vu le nombre demandes et de handicapés qui augmente de plus en plus ?

« Le problème n'est pas tant leur handicap, qu'ils ont appris à accepter », mais plutôt l'environnement dans lequel ils mènent leur vie au quotidien. Un environnement qui à leurs dires, « les marginalise ».

« Car si une personne invalide peut réussir à oublier son handicap, les boutiques, les trottoirs, les administrations vont vite le lui rappeler », indiquent-ils.

Afin de permettre à cette frange sociale de vivre dans la dignité, il faut que l'État intervienne dans l'urgence pour améliorer ses conditions de vie, en l'intégrant dans le monde du travail, ainsi que celui de la formation professionnelle et l'aide à subvenir à ses besoins.

La société elle aussi est censée d'apprendre à respecter ces handicapés, qui dans la plupart des cas se voient refouler par même des proches, amis et voisins. Ceci dit, l'amélioration de la condition humaine et la création d'une société harmonieuse, doivent être l'aboutissement d'efforts venant de tous les intervenants de la scène sociale.

1-4-L'association entre aspirations et contraintes :

Dans toute activité, ou projet que l'homme engage à réaliser, il rencontre devant lui, ou dans son chemin des obstacles, des entraves qui empêchent souvent le bon fonctionnement ou le déroulement des activités associatives « THILELI ». Cette dernière n'a pas échappé à ses difficultés.

Dans un entretien avec l'un des membres fondateurs de l'association, ce dernier nous explique les entraves qu'a rencontrées l'association et rencontre toujours, qui sont du moins beaucoup plus psychologiques que financiers.

« Notre association au début a suscité de l'engouement car on a fait cela au tour d'une fête, mais je suis forcé de constater que le mouvement est en train de s'éteindre, je suis désolé, je croyais que si on a allumé la flamme il y aurait d'autres qui vont la conserver. Moi,

je n'ai pas envie de créer une association « Awid-mud (...) C'est aussi la discussion autour du handicap, le suivie, les sorties, les soins, le travail, la prise en charge psychologique des handicapés »

Ce dernier nous rajoute : « Ce que je voulais faire au début c'est de créer ce qu'on appelle le système de parrainage, imaginez cent personnes, cinquante handicapés de Tadmaït, chaque année deux personnes vont parrainer et prendre en charge un handicapé, mais c'est de l'impossible, on a pas cette culture de l'association, on a pas la culture de l'aide »

En plus des contraintes psychologiques et financières que rencontrent l'association se rajoute encore l'appréhension et l'incompréhension des familles de handicapés. A ce propos, le président de l'association nous dira :

« Certaines familles croient que nous représentant l'Etat et que nous sommes dans l'obligation de les aider, alors que nous sommes une association qui a besoin de ressources pour bien avancer, les gens ne comprennent pas que nous sommes limités ».

Néanmoins, l'association ne se laisse pas abattre si facilement sans repartir et d'orchestrer quelques stratégies pour contrecarrer les entraves de cette dernière. Sur cette question, l'un des membres fondateurs de l'association nous dira :

« Nous avons l'intention de nous mettre en contact avec plusieurs associations, Drâa Ben Khedda, Mekla, Michelet, pour faire un groupement d'associations autour de la même cause ». Ce dernier nous rajoute : « cette année on a décidé de changer de stratégie, nous avons l'intention de solliciter les autorités publiques et de faire ce qu'on appelle un bilan d'exploitation et de ne pas trop compter sur les privés ».

2. Le rôle de l'association pour l'insertion et communication des handicapés moteurs de la wilaya de Tiziouzou (A.I.C.H.M) :

La plupart des organisations sont de petites tailles mais que le secteur associatif est, dans son ensemble, important. En effet, il mobilise d'importantes ressources humaines. Quelques rôles peuvent lui être assignés soit sur le plan social, politique, citoyenne, de la promotion de la démocratie, ainsi que des activités marchandes.

Sur le plan social, C'est aux associations et à leurs organisations sœurs (les fondations) qu'on doit la naissance de nombreux services comme l'éducation, l'assistance sociale, la santé,... Les associations ont joué un rôle essentiel dans la diffusion des connaissances scientifiques et découvertes technologiques et ont abrité des débats d'idées sur l'environnement ensemble des préoccupations humaines. Elles ont été à la pointe du combat pour la reconnaissance des droits et de la dignité de la personne humaine, ainsi que pour la sauvegarde de l'héritage culturel et de l'environnement.

D'un point de vue politique et citoyenneté, Pour de nombreuses personnes, adhérer à une association et militer bénévolement pour elle, est un moyen vital d'exprimer leur sens civique et de démontrer l'intérêt qu'elles portent à leurs citoyens et à la société en général.

Dans les activités marchandes, Pour réaliser leurs objectifs, les associations ont évidemment besoin de ressources. Il est rare que les cotisations des adhérents suffisent à cet effet. Les subventions des pouvoirs publics, dans la plupart des pays, pallient parfois à la difficulté. D'autres, pour vivre ou survivre, recourent à d'autres moyens comme des fêtes, des tombolas mais également à la vente de produits, de publications ou de services. Les activités

de cette dernière catégorie sont proches du secteur marchand et concurrencent parfois ce dernier.

Effectivement le rôle associatif, ce cadre port de l'image d'un tabouret à trois pieds formés par la société civile, le secteur privé et l'Etat. Ils constitueraient les piliers de l'espace social dans lequel les citoyens s'organisent sur une base volontaire pour promouvoir des valeurs et des objectifs partagés. Dans cette optique, la société civile est perçue comme essentielle au bon fonctionnement de la société et à la croissance du capital social.

Une conception connexe assimile la société civile à l'un des cinq piliers de la démocratie de pair avec le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et les médias indépendants. Cette conception présente le rôle de la société civile en termes de bonne gouvernance.

Autrement dit, dans une approche axée sur les droits de la personne, la société civile est considérée comme un instrument de renforcement du pouvoir social de certains groupes, tels les pauvres et les dépossédés, les femmes, des groupes ethniques ou autres, ainsi ça engendre une Importance politique et citoyenneté.

Revenons à notre association, Selon le premier vice-président, je cite « *l'association se spécialise dans la prise en charge des handicapés moteurs c'est-à-dire ceux qui ont un problème au niveau physique ou alors psychomoteur* »

Dans un entretien avec le président de l'association, ce dernier nous dira « *le but de l'association c'est d'aider cette frange de la société, les insérer, les intégrer autant dans la fonction publique, ainsi que dans leur vie privée afin qu'ils soient des citoyens à part entière et cela par le biais de formations, loisirs, qui sont des armes comme le dit si bien le proverbe chinois «Si tu donnes un poisson à un homme, il mangera un jour.Si tu lui apprends à pêcher, il mangera toujours.* »

2-1- Le rôle des acteurs associatifs :

Le bureau est généralement composé de trois personnes : le président, le secrétaire et le trésorier, doublé, dans les associations importantes, par un vice-président, un secrétaire et un trésorier adjoints. Sauf disposition statutaire, rien n'interdit à une même personne de cumuler plusieurs fonctions.

Les membres du bureau doivent être à jour de leur cotisation.

Les membres sont toutes les personnes, physiques ou morales, qui participent à l'association. A la création de l'association, les membres sont de fait, les fondateurs. Dans l'organisation, on distingue plusieurs types de membres :

- Les membres fondateurs ou membres du bureau, tiennent la direction générale de l'association.
- Les membres actifs sont les membres qui entrent dans l'association moyennant une cotisation. Les membres actifs participent aux activités et peuvent bénéficier des services et prestations de l'association.
- Les membres adhérents paient une cotisation pour bénéficier des services et prestations offertes par l'association. Ils sont, aussi, appelés membres utilisateurs.

- Les membres " d'honneur " et les membres bienfaiteurs sont des distinctions honorifiques sans pour autant avoir une présence effective, ni participation au quotidien. Ils sont fréquemment des appuis de sérieux et d'intérêt que développent les actions de l'association.
- Les membres donateurs sont ceux qui font des dons, ils sont pour autant bienfaiteurs.

Premier acteur : le président et fondateur de l'association :

D'un point de vue juridique et administratif notre acteur est :

- Le représentant légal de l'association c'est-à-dire qu'il représente l'association à l'égard des tiers devant la justice, sauf si les statuts le prévoit autrement.
- Convoque et préside les Assemblées Générales et le Conseil Administratif.
- Anime l'association, coordonne les activités.
- Assure les relations publiques, internes et externes.
- Dirige l'administration de l'association : signature des contrats, embauche du personnel.
- Fait le rapport moral annuel à l'assemblée générale.

Deuxième acteur : le secrétaire général et doyen de l'association :

- Assure la bonne exécution matérielle des tâches administratives
- Tient la correspondance de l'association
- Est responsable des archives, établit les procès-verbaux des réunions, tient le registre réglementaire pour modifications des statuts et changements de composition du conseil d'administration
- Peut jouer un rôle clé dans la communication interne et externe de l'association, par exemple en tenant à jour les fichiers des adhérents, des partenaires, des médias, des fournisseurs...

« Je suis si je puisse dire, la tête pensante de l'association, je fais la coordination entre l'association et l'administration, ainsi je guide et oriente toutes les activités de l'association »

Troisième acteur : le premier vice-président :

Concernant le rôle de ce dernier, ses propres mots vont se substituer aux miens pour une meilleure compréhension. A ce propos, il dit : *« selon le statut, mon rôle est de remplacer le président quand ce dernier n'est pas là, mais dans une réunion, tous les membres sont à égalité, on oublie même des fois la casquette, qui est président, qui est trésorier, l'essentiel c'est la proposition, donc autant que membre, puisque je ne suis pas libre la journée, j'assiste rarement aux cours et aux activités quotidiennes, néanmoins je retrouve l'effet des activités dès mon arrivée le soir à partir de 16 heures. Alors avec le président on récolte la somme des activités et quand il y a une insuffisance, on y remédie d'une manière ou d'une autre »*

En ce qui concerne les deux derniers acteurs, vu leur qualité de membres actifs, chacun dispense de son temps du mieux qu'il peut au profit de l'association, cela malgré les obligations et responsabilités inhérentes à chacun dans le privé, l'un d'eux nous dira :

« Dans une réunion, on partage les tâches selon les compétences et la disponibilité, ainsi on veille tous ensemble au bon déroulement des activités »

Comme toute organisation, cette dernière est érigée sur des normes juridico-administratives ainsi qu'un sens aigu à la hiérarchisation, néanmoins sur le terrain, la réalité est tout autre. Effectivement, nous avons eu la chance de côtoyer presque tous les membres de l'association, dont il est très difficile de ne pas remarquer cette complicité et homogénéité entre ces membres, que si l'on est confronté pour la première fois, en ne sera reconnaître le président du trésorier. Sur ce, l'un d'eux nous dira : *« à l'intérieur de l'association il n'existe aucune forme de hiérarchisation sauf sur le papier, car chacun de nous répond favorablement selon la disponibilité »*

2-2- Les apports de l'association :

L'association des handicapés de la wilaya de Tiziouzzou, détient une place importante dans la région et se distingue par son charisme, ainsi que son ancienneté, vu qu'elle est la première association des handicapés moteurs, au niveau de la wilaya de TiziOuzou. Cette association est l'instigatrice et la cause à effet de plusieurs associations, d'où sa dénomination « association mère ». A ce propos, le président de l'association nous dira :

« On a créé 67 associations, il n'y a pas une commune où on n'a pas contribué dans la création d'une association. A l'époque la wilaya a mis à notre disposition un véhicule, ainsi on a recensé tous les handicapés de la Kabylie, il n'y a pas un endroit où l'on n'a pas mis les pieds ». Ce dernier nous rajoute : « c'est grâce à notre association qu'il existe une auto-école pour les handicapés moteurs dans la wilaya de TiziOuzou, alors que bien avant, il fallait partir sur Alger pour avoir son permis pour cette frange de la société »

L'association a permis à une soixantaine de personnes d'avoir des postes budgétaires au niveau administratif. Cette dernière a permis aussi d'unir six personnes dans ce qu'on appelle le lien sacré du mariage, en plus de la fourniture de quelques appareillages tels que : des fauteuils manuels, béquilles, nous avons aussi des médicaments, vêtements, couches ...etc.

L'association a permis aussi à certaines personnes l'acquisition de quelques appareillages comme les machines à coudre, matériels de coiffure, des ordinateurs....etc.

Dans un entretien avec le vice-président de l'association, ce dernier nous explique les activités de l'association :

« Actuellement, nous sommes dans une salle de cour accueillant entre cinq et dix handicapés pendant toute l'année scolaire, nous avons un contrat avec le centre national de l'alphabétisation qui nous accorde par le biais de la DASS, des pré-emplois. De ce fait, nous avons une enseignante de langue arabe, une enseignante de langue française et bien entendu une autre d'informatique, qui viennent donner des cours pratiquement tous les jours et selon la matière, en ce qui me concerne. Vu ma formation dans le domaine de la

psychopédagogie, je reçois énormément parmi ces enfants handicapés, ceux qui ont des problèmes d'ordre psychologique, en organisant des thérapies de groupe »

Ce dernier nous rajoute encore « l'association est aussi un lieu de rencontre au sens large, c'est-à-dire quand, un handicapé rencontre son ami dans un lieu entre quatre murs, climatisé, lumineux, il y a une table, ils peuvent bavarder tranquillement, en évitant le vacarme d'un lieu public, alors je trouve cela énorme. L'association est aussi un lieu d'échange, car des handicapés des quatre coins de la wilaya, s'échangent leurs propres expériences et se rendent compte des aventures des uns et des autres. C'est quand même important et puis l'essentiel que je laisse pour la fin, c'est ici quand un handicapé qui est exclu de l'école publique, qui n'a pas les moyens d'aller dans une école privée, qui n'a pas encore l'âge ni la maturité d'aller dans un centre de formation pour faire une vraie formation, qui n'a pas encore l'âge de se marier et sans doute pas les moyens, mais surtout qui n'a pas l'âge d'embrasser une carrière professionnelle définitive. Sur ce, l'association arrive à recevoir et à constituer un certain refuge pour une tranche d'âge très vulnérable, c'est-à-dire nous les empêchons de tomber dans la drogue, le désespoir et la déprime, vous allez me dire pourquoi, certes que, nous leur promettons pas et nous leur garantissons rien de définitive et de certain, néanmoins nous leur permettons comme même de maintenir une lueur d'espoir »

La personne handicapée comme toute autre personne valide a besoin d'évasion et de distractions. Sur ce, l'association organise des activités ludiques, culturelle, théâtrales, et poétiques, des événements qui sont rares, néanmoins qui procurent beaucoup de plaisir pour ces « oubliés de la société ». L'association organise aussi des galas de solidarité, exclusivement pour la journée du troisième âge au niveau du centre des personnes âgées de Boukhalfa, ainsi que la journée nationale et mondiale des personnes handicapées. Les galas se poursuivent même à l'hôpital psychiatrique « FERNANE Hanafi » de OuedAissi, d'où on peut reconnaître l'incontournable KHALLOU Lounès, ami et partisan de l'association à l'instar de beaucoup d'artistes régionaux. L'association planifie chaque année des excursions et des colonies de vacance, car comme nous le dira le président de l'association :

« Faire sortir un handicapé de chez lui du moins pour une journée, comme dirait c'est lui ouvrir les portes du paradis »

2-3- Les attentes des personnes handicapées :

Au-delà du handicap, la personne handicapée a des désirs, des aspirations, des inclinaisons, des goûts qui ne sont pas liés à son handicap, à sa déficience, à ses capacités ou ses aptitudes mais à son projet de vie. Il s'agit ici de situer la personne dans son entité complète et ne pas s'arrêter à son handicap. Il faut pour élaborer un projet avoir des indications sur l'âge, la personnalité et la motivation de la personne. On constate une grande diversité des situations de handicap au sein même des publics handicapés, diversité encore accrue lorsque l'on prend en compte la personnalité, les goûts, les aspirations et le projet de vie des invalides, au même titre que pour les personnes valides. En effet, les représentations sociales sur les capacités et les besoins des personnes handicapées peuvent être un véritable

frein dans leur intégration. Certains professionnels n'envisagent le handicap que sur le plan médical, lié à la déficience donc sans prendre en compte les aspects propres à la personne (ses désirs, ses goûts, ses attentes), et présument de leurs besoins, néanmoins sans omettre le côté physique car ils ont souvent besoin de plus de temps et d'énergie que les autres pour réaliser la même tâche, accompagnée souvent d'une plus grande fatigabilité que les personnes valides, tout cela pour dire que le handicapé est un être tout à fait comme les autres pouvant se soumettre à des sentiments, des désirs, des goûts, néanmoins qui est amené à redoubler d'efforts sur le plan physique et financier.

Au-delà des aides humaines, c'est-à-dire la présence d'une tierce personne l'ensemble des besoins de la personne handicapée peuvent se constituer comme ceci :

- **La scolarité** : le droit d'inscrire en milieu ordinaire à l'école le plus proche du domicile tout enfant qui présente un handicap.
- **L'emploi** : La loi handicap affirme le principe de non-discrimination et donne la priorité au travail en milieu ordinaire, en misant sur l'incitation des employeurs. Le dispositif de sanction est renforcé et étendu aux employeurs publics.
- **L'accessibilité** : est une condition primordiale pour permettre à tous, d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale. Rendre le logement accessible. Mise en accessibilité des établissements recevant du public. Les transports collectifs accessibles à tous. L'accès à l'audiovisuel : l'obligation de sous-titrage.
- **La revalorisation de la pension** : pendant notre étude nous avons posé la question suivante pour les concernés directement ainsi que les membres associatifs. Pensez-vous que le montant actuel de l'allocation mensuelle destinée aux handicapés peut répondre aux besoins élémentaires de ces malades ? tous catégorique avec un non définitif. Selon ces derniers l'allocation ne représente jamais une pension. L'allocation actuelle est estimée de 4 000 DA/mois. C'est un mépris pour cette frange qui devra être une partie prenante de la société. Cette allocation ne peut jamais répondre aux besoins élémentaires de ces handicapés. D'ailleurs, la quasi-totalité des handicapés sont issus de familles défavorisées. A cet effet, la première préoccupation et vu l'érosion du pouvoir d'achat erroné par l'inflation, les associations de soutien aux handicapés appelle le gouvernement à augmenter l'allocation destinée à cette catégorie au moins pour atteindre le montant du Salaire national minimum garanti (SNMG) estimé de 18 000 DA. Sur ce, un des adhérents de l'association nous dira : *« Si ce n'est le soutien de mes parents, mes frères et oncles, dont je ne remercierai jamais assez, que serai notre situation »*

Sur la même idée le président de l'association nous dira : *« On revendique la revalorisation de la pension, les accès aussi, les soins, le travail, on sollicite l'aide de l'Etat car nous sommes vraiment perdus »*

Dans un autre entretien avec le vice-président de l'association, sur les attentes des personnes handicapées, ce dernier nous répond : *« en fait, ils attendent beaucoup, mais ils ne reçoivent que cinq, dix pourcent car une association ce n'est pas toujours évident les personnes qu'il faut, là où il faut, faut reconnaître, les associations en règle générale ce n'est*

pas forcément le plus compétent qui est à la place de décision, pour revenir à votre question, sur cent pour cent des attentes, ils n'ont pas eu beaucoup, car l'association est dépourvue de moyens, nous avons la chance d'être l'une des rares associations qui a un grand siège, bon il y a un problème de gestion, peut-être on arrive pas à le rentabiliser au mieux, mais il n'y a pas que nous, il y a aussi l'Etat, c'est-à-dire avec une subvention de 60 millions au mieux 100 millions annuelle. En plus des charges mensuelles, il en reste pas beaucoup, tu ne peux même pas envisager quelque chose de consistant »

S'agissant de la situation qu'endurent les handicapés dans notre pays, elle est très dérisoire. Certes, plusieurs initiatives ont été prises par le gouvernement algérien pour améliorer la situation de cette catégorie, mais il reste beaucoup à faire. A titre d'exemple, l'inexistence d'un environnement d'aménagement au profit de cette catégorie, notamment au niveau des édifices publics (centres culturels, bureaux postaux, APC...). Ces institutions ne sont aménagées que pour répondre aux préoccupations de cette catégorie de la société.

Aucune loi régissant la protection et l'insertion de cette catégorie n'a été mise en place à ce jour. Ce sont des promesses vaines et rien de plus, C'est pour cette raison que les pouvoirs publics sont sollicités d'appliquer concrètement cet arsenal législatif afin de préserver les droits de ces malades.

2-4- L'association entre aspirations et contraintes :

Nos quelques données sur l'histoire des associations en Algérie et les Relations entre elles et l'Etat éclairent certaines de leurs caractéristiques générales, Notamment leur faiblesse en nombre et en poids, les problèmes et les contraintes empêchant le déroulement logique et le fonctionnement de l'association, ainsi que la restriction de leurs champs d'action sur les villes.

Durant toutes les activités de l'association, on remarque le problème de financement. Ce dernier constitue le moteur de l'association. Malheureusement, cette dernière, ne survit que grâce aux cotisations des membres et aux donations et legs de bienfaiteurs, ainsi que les subventions éventuelles de l'Etat, de la wilaya ou de la commune. Sur ce, le président de l'association nous dira en exprimant son dépit devant une somme si dérisoire :

« Cette année, en ce qui concerne les subventions, je vais le dire en toute sincérité, c'est de l'injustice, en bénéficié que 50 000Da, alors que d'autres associations ont eu entre 30 et 50 millions, sans oublier que nous sommes la première association des handicapés moteur de la wilaya de Tiziouzou, dont je suis le fondateur, vraiment c'est injuste »

La version du vice-président, plus alarmante, il dira à ce propos : *« en ce qui concerne le rôle de l'Etat et de la relation que nous avons avec les pouvoirs publics en général, je suis désolé de le dire, que nous sommes de plus en plus moins reconnus, moins considérés et moins avisés, je me rappelle il y a dix ans de ça, quand on célébrait la journée du handicapé, la journée nationale et internationale c'est-à-dire le trois décembre et le quatorze mars, on nous invitait personnellement en tant qu'association membre, car notre présence était*

considérée comme étant fondamentale et il y a donc des activités, des festivités réalisées par différentes associations, en suite il y a le Wali qui vient en visite officielle, la télévision, la radio et nous, nous crédibilisons ces festivités, mais depuis dix ans il n'y a pas eu de célébrations officielles, d'ailleurs nous avons un peu perdu le terrain, car bien avant les festivités s'effectuées dans un lieu public comme la maison de la culture et c'était considéré comme un évènement régional, maintenant depuis dix ans on le fait au niveau même de l'association et pour ne rien vous cacher, je suis désolé de le dire, que ça déplaît à certains, nous nous recevons la visite d'aucune autorité et pourtant ce n'est pas les invitations qui manquent, nous prenons même soins d'inviter tous les pouvoirs publics »

Ce dernier nous rajoute : « il faut qu'il est une synergie entre la DASS et les associations qui s'occupent de la main frange de la société, qui sont les handicapés, le problème dans la réalité ce n'est pas le cas, car ils nous voient comme des adversaires et non comme des partenaires. L'Etat a préféré ne pas donner de considération au mouvement associatif, voilà le point d'interrogation, de quoi a-t-on peur ? Si non ils vont prendre en charge nos problèmes ! nous n'avons pas besoin de beaucoup de choses, on n'exige pas beaucoup »

L'association tente depuis quelques jours de tester une autre forme de soutien financier à travers une exposition d'une couturière qui a promis de reverser quelques finances si public et acheteurs sont au rendez-vous.

On va en finir sur la problématique de notre acteur, pourquoi l'Etat a préféré ne pas donner de considération au mouvement associatif et plus précisément à cette frange de la société ?

Une question qu'on se posera toujours, néanmoins qui demeurera sans réponse, alors que ces « oubliés de la société » ne demandent pas énormément. La majorité des handicapés ont envie d'avoir une vie normale et beaucoup d'entre eux ont envie de se reconverter et de vivre comme tous. Oui, le handicap existe ! Oui, le handicap est une différence ! Dépassons cependant cette différence et favorisons la fin de l'indifférence, voilà leurs aspirations.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale :

En guise de conclusion et après avoir terminé l'ensemble des chapitres sur notre thème intitulé « le rôle associatif dans l'insertion sociale des personnes handicapées moteurs », nous avons pu réunir un certain nombre d'informations sur deux associations, la première, l'Association d'aide aux personnes handicapés « THILELI » de Tadmait, Vue les différentes difficultés éprouvées par cette association, qu'on a déjà évoquées dans les chapitres antérieurs, cependant avec la volonté et la solidarité des acteurs qui ont parvenu à donner un plus pour le bien de la localité, qui souhaitent un changement palpable et durable. Lors de notre rencontre avec les différents acteurs de cette association, on peut voir la détermination de chacun, plus que motivé, que certains appellerai de la verve ou du zèle, et le plus important c'est cette bonhomie dont dispose cette association, avec un certain sens de l'hospitalité, des hôtes dont on ne peut en rêver mieux.

Avec la création de l'association au sein de la localité et la mise en disposition d'un bureau adéquat et adapté pour cette tranche de la société. Cette dernière a fait si on peut dire des heureux, au niveau des membres fondateurs, dont le président lui-même handicapé, les parents et handicapés de la région, ainsi que la population de Tadmait, L'inauguration de ce nouveau local a eu lieu en présence des membres de l'association et de bienfaiteurs. Depuis, une permanence y est assurée au siège de Thileli, ouvert de dimanche à jeudi, de 8H30 à 15H30. La secrétaire de ce bureau a comme rôle de recenser les handicapés et leurs parents en vue de prendre en charge leurs problèmes ou de les orienter.

Vue la jeunesse de l'association, cette dernière ne dispose pas de beaucoup d'activités, néanmoins pour les membres de bureau ce sont des objectifs à atteindre tôt ou tard, Parmi les plus importants projets réalisés par l'association depuis sa création, selon ses animateurs, 35 handicapés ont déjà bénéficié de fauteuils électriques roulants, alors que d'autres ont pu suivre des soins dans des centres médicaux. Ces derniers se disent prêts à intervenir dans tous les domaines qui puissent servir l'intérêt du handicapé et à contribuer d'une façon ou d'une autre à l'allègement de ses souffrances, le second est l'Association pour l'insertion et communication des handicapés moteurs de la wilaya de Tiziouzu (A.I.C.H.M). Cette association fut créée en 1987 par des personnes motivées dont l'objectif est de porter un plus dans la Wilaya de Tiziouzu. Cette dernière et la première association des handicapés moteurs en Kabylie a l'instar de celles des sur mués et des non-voyants, en suite vient celle des handicapés mentaux, Actuellement, cette association contient plus de 250 adhérents tous des personnes

handicapées, ainsi le sexe féminin qui fait partie aussi de cette association. Au bout de 27 ans d'existence, cette association a pu organiser énormément d'activités qui ont apporté des changements au niveau local.

Vue l'ancienneté et l'expérience de l'association, cette dernière est considéré comme un modèle de référence et d'expertise, d'où son surnom « association mère ». Elle a contribué dans la création de plusieurs associations et avisée de toutes en ce qui concerne les conseils, avis, activités et autres.

Parmi les apports de cette association au niveau local et c'est le plus important c'est de permettre à une catégorie de jeunes adolescents, de ne pas sombrer dans le marasme et l'autodestruction, en évitant certains pièges de la vie comme la drogue et autres, Parmi aussi les tributs de cette association, particulièrement les actions menées par les différents membres, on trouve les sorties organisées, exemple les colonies de vacance qui s'effectuent une fois par année pour une durée d'une semaine, ainsi que les galas artistiques, des festivités qui permettent à ces oubliés de la société de s'évader d'où moins quelques heures, Il faut savoir combien c'est important et quelle joie et quelle allégresse manifestée par les invités lors de ces activités. Et de l'autre côté ces promenades et ces trouvailles ont permis d'enrichir leur savoir par le fait de connaître d'autres lieux et de changer d'endroit. Toutes ces sorties ont un impact très positif sur l'épanouissement de cette frange de la société.

L'association est aussi un lieu de rencontre et d'échange entre personnes de la même condition, car il n'y a qu'un handicapé qui peut comprendre et ressentir le mal de l'autre, chacun partage ses aventures et mésaventures avec l'autre, ainsi ils construisent tous ensemble une chaîne de solidarité et de protection en évitant à l'autre toutes sortes de désagréments à l'avenir.

Parmi les engagements de l'association, on trouve l'insertion par le travail et la formation, effectivement cette dernière a permis un nombre de personnes d'accéder au travail, aussi l'obtention de tous sorte de diplômes, langues, informatique et autres, l'association a permis aussi de réunir dans le mariage plusieurs personnes, un événement qui les honore.

Pour conclure, ces associations ont contribué dans l'ascension sociale des personnes handicapées ainsi que dans leur intégration, néanmoins, les attentes des personnes handicapées envers ces associations ne sont pas totalement satisfaites, et ce, en raison des difficultés qu'éprouvent ces dernières.

BIBLIOGRAPHIE

La liste bibliographique :

1. Ouvrage :

- Ageron Charles-Robert, 1979, *Histoire de l'Algérie contemporaine, 1871-1954*, PUF, Paris.
- Ageron Charles Robert et al, 2010, « Algérie : La transition de l'après indépendance (1962-1965) ». in *Encyclopédie Universalis*.
- Aissani Djamel, « Historique et évolution du mouvement associatif en Algérie », www.ama-ass.dz.
- Aissani Djamil, « Historique et évolution du mouvement associatif en Algérie ». *Actes du colloque le mouvement associatif à caractère culturel*. Ouzellaguene, Bejaia, 2001.
- AKKOUCHE Souraya, 2012, Manuel Pour Les Associations Algériennes, Fondation Friedrich Ebert, Algérie).
- Arous Zoubir, 2005, « Le mouvement associatif : réalité et perspectives », *Les Cahiers du CRASC N°13-*, Oran.
- Balandier George, 1967, *Anthropologie politique*, PUF, Paris.
- Benkhada Saddek, 2002, « Revendication des libertés publiques dans le nationalisme algérien : le cas de la liberté d'association (1919-1954) », in *Le Mouvement associatif au Maghreb*, CRASC, Oran.
- Boudon Raymond, Bourricaud François, 1982 *Dictionnaire critique de sociologie*, PUF, Paris.
- Boulte. P, 1991, *le diagnostic des organisations appliqué aux associations*, 1^{er} Edition, PUF.
- Bourdieu Pierre, 1958 *Sociologie de l'Algérie*, PUF, Paris.
- Boudon Raymond, 2002 « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique », *Sociologie et sociétés*, vol. 34, n° 1, 2002. <http://id.erudit.org/iderudit/009743ar>.
- Becker Howard, *Outsiders*, Métailié, 1985.
- DADOUN. R, 1996, *Société, Ethique et Handicap*, édition GReMS/ARI, Marseille.
- Dahak Bachir, « Rapport final, la liberté d'association en Algérie », 13 septembre 2007 (comité de justice pour l'Algérie). voir la circulaire du ministère de l'intérieur No 040/Dgap/Ag du 02 mars 1964 disponible dans l'annexe de thèse de droit public de Bachir Dahak. Les associations en Algérie soutenue en 1982 à l'Université Montpellier.
- Djerbal Daho, 2004, « Le Changement des valeurs et des idéologies dans la société algérienne », *L'Année du Maghreb*.
- Durkheim Emile, 1993, *Les règles de la méthode sociologique*, PUF, Paris.
- Derras Omar, 2007, *Le phénomène associatif en Algérie*, Fondation Frédérique Ebert, Alger.

- Derras Omar, 1999, « Le fait associatif en Algérie. le cas d'Oran », *Insaniyat* N° 8, mai-août.
- Derras Omar, 1999, « Mouvements sociaux, mouvements associatifs », *Insaniyat*.
- Gallissot René, 1999, « Mouvement associatifs et mouvement social : Le rapport Etat/ société dans l'histoire maghrébine ». *Insaniyat*, N° 8, mai-août.
- DEFOURNY, Jacques, 1992, « Histoire et actualité du fait associatif : quelques repères » in Les fonctions collectives dans une économie de marché, 10ème congrès des économistes belges de langue française, Centre interuniversitaire de Formation Permanente, Mons, du 26 au 27 novembre.
- Goffman Erving, 1975, « stigmatisation, Les usages sociaux du handicap (1963, trad. et publié en français, aux éditions de Minuit en 1975).
- GiacobbiMichele et Roux Jean-Pierre, *Initiation à la sociologie*, Hatier, Paris, 1990.
- Grawitz Madeline, *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, Paris, 1990.
- Grawitz Madeleine, *Lexique des sciences sociales*, 8^e Ed, Dalloz, Paris, 2004.
- Hachi Omar, « Les associations déclarées », *Les Cahiers du Cread* N° 53. 3^{ème} trimestre, 2000.
- Haeringer Joseph et Traversaz Fabrice, *Conduire le changement dans les associations*, Dunod, Paris, 2002.
- Harbi Mohamed, « Le drame algérien », in *Les ligues des droits de l'homme, in reporters sans frontière* (dir), La Découverte, Paris.
- Hamouri Zohra, *Le phénomène associatif en Algérie*, Ed Enag Alger, 2007.
- Hanoteau et Letourneux, 1893, *La Kabylie et les Coutumes kabyles*", 3 tomes, Edition Augustin Challamel, Paris.
- Herou, C. & Korff-Sausse, S. (1999). *Intégration collective des jeunes enfants handicapés : semblables et différents*. Ramonville Saint-Agne : Erès.
- IzeroukenArab, « Le Mouvement associatif en Algérie: état des lieux, état des savoirs », in *l'Algérie 50 ans après. état des savoirs en science sociales et humaines* sous la direction NouriaBenghebrit-Remaoun et Mustapha Haddab, CRASC, Oran, 2008.
- Kid's Hope, (1994). *A la rencontre d'un enfant pas comme les autres* : colloque organisé le 6 mai 1993 par Kid's Hope dans les installations de la fondation Arnaud Fraiteur. Bruxelles : Kid's Hope.
- Manceron et Remaoun, 1993, *L'Enseignement de la guerre d'Algérie en France et en Algérie*, Centre national de documentation pédagogique, coll. « Actes et rapports pour l'éducation ».

- Manceron Gilles, Remaoun Hassan, 1997, *D'une Rive A L'autre, La Guerre D'Algérie De La Mémoire A L'histoire* Syros.
- Joel Guilbert et Guy Jumel, 1997, *Méthodologie des pratiques de terrain en science humains et sociales*, Armand Collin, Paris.
- Lebaron Frédéric, *La sociologie*, Dunod, Paris, 2009.
- Miaille M., « Contrôle de l'Etat sur les associations en Algérie », *Revue algérienne juridique, économique et politique*, No 1, 1975.
- Omar. A, 1987, *Méthode des sciences sociales et approche qualitative des organisations*, Presse de l'université, Québec.
- Paicheler, en collaboration avec Jean-François Ravaud et Eric Hauet, 1994, *trajectoires sociales et inégalités liées aux déficiences et incapacités fonctionnelles*, Toulouse, Erès.
- Pierrard, L. (2002). *Représentations et attitudes à l'égard de l'enfant handicapé mental chez les Professionnels du handicap et chez les enfants en comparaison avec des familles contrôles.*)
- Quivy Raymond et al, 1995, *Manuel de recherche en science sociale*, Dunod, Paris.
- Rocher Guy, 1968, *Introduction à la sociologie générale, l'action sociale*, Hmh, Itée.
- Rousseau, T. (2004-2005). *Psychologie et handicap*. Université catholique de l'Ouest, Et sur base de cette page Internet : Association des jeunes chercheurs en sciences de la cognition. (Page Consultée le 24 avril 2005) Le rituel et le matériel, [En ligne]. <http://www.anthropologieenligne.com>)
- Rulleau Claudine, 2003 « La vie associative dans la face cachée de l'Algérie », *Confluences méditerranée*, N° 45, L'Harmattan, Paris.
- Salhi Mohamed Brahim, 1999, « Modernisation et retraditionalisation à travers les champs associatif et politique : Le cas de la Kabylie », *Insaniyat* No 8, mai-août.
- Salhi Mohamed Brahim, 2010, *Algérie citoyenneté et identité*, Achab, Alger.
- Sausse, S. (1996). *Le miroir brisé : l'enfant handicapé, sa famille et le psychanalyste*. Calmann-Lévy.
- Touraine Alain. 1965, *Sociologie de l'action*, Seuil, Paris.
- Tourain Alain, 1978, *La voix et le regard*, Seuil, Paris.
- Touraine Alain, 1992, *Critique de la modernité*, Fayard, Paris.
- Thevenot Laurent, 2000, « L'action comme engagement », in *L'Analyse de la singularité de l'action*, PUF, Paris.
- Taubes, I. (2003). *Pourquoi ils nous dérangent ?*, Psychologie.

- Thieux Laurence, 2009, « Le secteur associatif en Algérie : difficile émergence d'un espace de contestation politique ». *L'Année de Maghreb* v, Ed, CNRS, Paris.
- Vaillancourt Jean-Guy, 1970, « Mouvement ouvrier et mouvement sociaux, l'approche d'Alain Touraine », *Cahier de recherche sociologique*, No 17,1991. <http://id.erudit.org/iderudit/1002152ar>, telecharger le 23/03/2013 a 07 :16
- Weiss F, *Doctrine et action syndicale en Algérie*, CUJAS.

2. Mémoire et Thèses :

- Anne Poncin, 2004, l'integration des personnes handicapées dans les centres de vacances, université catholique de louvain.
- Bouzenouneyacine, 2008, la place des handicapés moteurs dans les habitations collectives en algérie, constantine.
- Canuti. Thibaut, 2004, *Les services aux personnes aveugles et malvoyantes dans les bibliothèques municipales : état des lieux et perspectives.*
- Kinzi Azzedine, 1998, *Tajmaàt du village AtYemmel, étude des structures et des fonctions, Mémoire de magistère, université de Tizi-Ouzou.*
- MahdidFateh, 2013, *le rôle des acteurs associatifs dans le développement de la vie publique des villages ait-aissi et tamliht de la commune de yakouren,*

3. Dictionnaires :

- Barreyre Jean-Yves et Bouqurt Brigitte, *Nouveau dictionnaire critique d'action social*, Bayard, Paris, 2006.
- Boudon Raymond et al, *Dictionnaire de sociologie*, In Extenso, Paris, 2005.
- *Dictionnaire de sociologie*, Robert, Seuil, Paris, 1999.
- Ferréol Gilles et al, *Dictionnaire de sociologie*, Armand Colin, Paris, 2012.
- LAPASSADE Georges, *les microsociologies*, Ed ECONOMICA, Paris 1996

4. Journaux et autres:

- Derras Omar, « L'espace associatif est producteur d'élite politiques et sociales », *Liberté*, mercredi 6 juin 2007.

- Derras Omar, « Le mouvement associatif algérien se cherche encore par : Hafida Amyar », *Liberté*, 6 juin 2007.
- Nourredine BELMOUHOU, *La personne handicapée : entre législation et droit à la dignité*, 2013.
- Farid Houali, *Les handicapés en Algérie, Les chiffres et la réalité*
- Dossier, les règles pour l'égalisation des chances des handicapés, qu'en est-il du droit algérien ?
- M'hamed H (2006), '*Les associations des handicapés moteurs se rencontrent à Tipaza*', *El Watan*, 11 mars 2006.
- Meriem Ouyahia (2004), '*Journée mondiale des personnes handicapées: 1 898 834 handicapés en 2010*', *le soir d'Algérie*, 12 Avril 2004.

- La levée de l'état d'urgence, copyright 2011, réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme, <http://www.euromedright.org>.
- Revue *iles Umazigh*, No 4, mars 1995.
- Akkouche Souraya, 2012, *Manuel pour les associations algériennes*, Fondation Friedrich Ebert, Algérie, 2012, article 2 de la loi du 12 janvier.
- Karima Mokrani (2006) '*Si nous sommes handicapés, c'est parce qu'il y a trop d'obstacles*', *La Tribune*, 13 Décembre 2006.
- *Journal L'expression*, Mercredi 15 juin 2012.
- Saim Rabéa « Association Amusnaw, Séminaire sur la bonne gouvernance », *El Watan*, juillet 2013.
- Article 19 de la constitution algérienne du 10 septembre 1963.
- *Le quotidien d'Oran* du 14 novembre 2001.

- *Le soir d'Algérie* N° 4102 du samedi 12 juin 2004.
- Rapport sur le développement humain, 2002, CNES, copyright 2009 réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme, la liberté d'association.
- Zineb Amina Maiche, '*Personnes handicapées*', *El Watan*, 15 Octobre 2006.

Les sites web :

- Dossiers thématiques du Groupe AFNOR : <http://www.AFNOR.fr>.
- Fédération des associations des handicapés moteurs : <http://www.Fahm.dz>.
- Ministère de l'emploi et de la solidarité national: <http://www.ESN.gouv.dz>.
- Organisation des Nations unies - ONU « United Nations – UNO » :
<http://www.un.org>.
- Organisation international de normalisation : www.iso.com
- Organisation internationale du travail - OIT « International Labour Organization » - ILO : <http://www.ilo.org>
- Organisation mondiale de la santé – OMS « World HealthOrganization – WHO » :
<http://www.who.int>
- Organisation mondiale des personnes handicapées : <http://www.unaphac.com>
- Organisation Nationale de la Santé : <http://www.ONS.Dz>.
- Personnes handicapées en direct : <http://www.ph-endirect.ca>
- Programme des Nations unies pour le développement - PNUD « United Nations Développement Programme – UNDP » : <http://www.undp.org>
- Site d'information législative - Gouvernement (le journal officiel):
<http://www.joradp.dz>

ANNEXES

Documents écrits

Guide d'entretien : Questionnaire destiné aux membres et responsables des associations :

Dans le cadre d'un travail de mémoire pour obtention du Diplôme de Master en sociologie de développement, vous êtes priés de répondre aux questions ci-dessous. Le travail traite sur le rôle associatif dans l'insertion sociale des personnes handicapées :

A. données sociodémographiques :

1. Sexe de l'enquêté, Age, situation matrimoniale, niveau d'instruction ?
2. Votre statut social ? (étudiant, fonctionnaire, enseignant,) ?
3. Nom de l'organisation ?
4. le nombre Total des membres et adhérents ?
5. Quelles sont les conditions pour adhérer à celle-ci ?
6. Date de création, Début effectif des activités ?
7. L'association dispose-t-elle d'un statut juridique ?
8. y a-t-il un règlement et des documents administratifs pour son fonctionnement ? Si non, comment fonctionne-t-elle ?
9. y a-t-il des femmes parmi les membres fondateurs ?
Si oui, estimez le nombre ?

B. financement des associations :

1. Avez-vous des bailleurs de fond ou partenaires qui soutiennent les activités, autrement dit d'où proviennent les moyens de réalisations des projets de l'association ? Si oui.
2. Quel est leur statut ? (Par exemple des ONG, l'Etat pour les subsides, les personnes de bonne volonté, mécènes...)

C. actions et rôle des acteurs dans les associations :

1. Quels sont les motivations ou les raisons de votre engagement ?
2. quels sont vos inspirations, les causes et les motivations de création de l'association ?

3. Pouvez-vous donner les réalisations de votre association depuis sa création ?
4. Comment l'association mobilise-t-elle au niveau local les membres ?
6. Quels sont les avantages d'être membre dans l'association ?
7. Quels sont les moyens et les procédures utilisez-vous pour mettre au courant la population sur vos activités ?
8. Comment jugez-vous l'influence ou l'interaction de l'association et la population ?
9. Quel est le rôle de cette association envers cette frange de la société ?
10. quel est votre rôle en tant que membre de cette association ?
11. à votre avis votre association par rapport à sa création est-elle en progression ou régression ?
12. Collaborez-vous avec les autres associations ? Si oui, les quelles ? Et comment ?
13. Pensez-vous qu'il est vraiment nécessaire de former une association pour répondre aux besoins de cette frange de la société ?
14. Etes-vous optimiste du rôle que peut jouer cette association dans l'entraide de cette frange de la société ?
15. En ce qui concerne vos adhérents, sont-ils satisfaits de cette association ?
16. Quelles sont les stratégies placées par les acteurs associatifs pour mener leurs actions ?
17. Quel est le rôle de l'Etat dans vos activités ?

D. obstacles et conflits de l'association :

1. Quel est la nature du climat à l'intérieur de l'association entre les membres et les adhérents (harmonieux ou conflictuel)?
2. Vous avez connaissance de désaccords avec les familles d'adhérents ?
3. Est-ce que vous avez des conflits avec les autres membres ?
4. Quelles sont les faiblesses ou limites de l'association ?
5. Existe-t-il d'autres conflits au sein de votre association ?
6. Quels sont les obstacles que rencontre votre association ?
7. Avez-vous des cas d'abandon ou de désintéressement à l'association ?

E. question d'opinions :

1. êtes-vous satisfait de votre engagement à l'association ?
2. comment jugez-vous les rôles des autres membres ?
3. à votre avis où se trouve réellement le problème et qui est à blâmer dans la situation des handicapés ?
4. voulez vous rajouter autre chose ?

Guide d'entretien : Questionnaire destiné aux adhérents des associations :

Dans le cadre d'un travail de mémoire pour obtention du Diplôme de Master en sociologie de développement, vous êtes priés de répondre aux questions ci-dessous. Le travail traite sur le rôle associatif dans l'insertion sociale des personnes handicapées moteurs :

1. Sexe de l'enquêté : Age :
2. Votre statut social ? (étudiant, fonctionnaire, enseignant, ?
3. pourquoi avez-vous adhéré ?
4. étiez-vous au courant de l'existence de ce genre d'associations ?
5. qu'est-ce qui vous a poussé à intégrer ce genre d'association ?
6. quel est l'avis de vos parents (entourage) de votre décision ?
7. pourquoi avez-vous choisi cette association et non une autre ?
8. quelles sont vos attentes envers cette association ?
9. êtes-vous satisfait de cette association ?
10. quelle est la nature de la relation entre vous et les membres de cette association (harmonieuse ou conflictuelle) ?
11. êtes-vous à l'aise à l'intérieur de l'association et par rapport aux autres adhérents ?
12. êtes-vous optimiste du rôle que peut jouer ces associations pour la société ?
13. selon vous est-il nécessaire l'existence de ce genre d'associations ?
14. voulez-vous dire un dernier mot ?